

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 3

AGRICULTURE

Rapporteur spécial : M. Henri TORRE.

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, René Chazelle, Pierre Croze, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1083 et annexes, 1165 (annexes 4 et 5), 1167 (tome VII), 1170 (tomes I et II) et in-8° 260.

Sénat : 94 (1982-1983).

Loi de finances. — Agriculture.

SOMMAIRE

	Pages
I. — Principales observations	4
II. — Examen en Commission	6
Avant-propos	8
PREMIÈRE PARTIE. — L'agriculture française et son environnement	9
A. — <i>Les comptes de l'agriculture</i>	9
1. L'année 1981 : la baisse des livraisons en volume	9
2. Les prévisions pour 1982	12
B. — <i>Le secteur agro-alimentaire en 1981</i>	13
1. Une activité importante pour l'économie nationale	13
2. Une croissance de la production liée à la progression des exportations ..	15
C. — <i>Le commerce extérieur agro-alimentaire</i>	17
1. L'année 1981 : un excédent record	17
2. Les sept premiers mois de l'année 1982 : une régression du taux de couverture	18
D. — <i>Le contexte européen : la politique agricole commune sous le signe des réajustements monétaires</i>	19
1. La fixation des prix agricoles pour la campagne 1982-1983	19
2. Les réajustements monétaires et la réapparition de montants compen- satoires monétaires très importants	20
3. L'établissement du budget européen et la contribution britannique	22
DEUXIÈME PARTIE. — L'effort budgétaire en faveur de l'agriculture : un projet de budget pour 1983 en régression	25
A. — <i>Les crédits budgétaires intéressant l'agriculture pour 1983</i>	25
1. La présentation selon la nomenclature budgétaire	25
2. La présentation selon la nature des dépenses	27
B. — <i>Les dotations inscrites dans le projet de budget du ministère de l'Agric- culture</i>	28
1. La diminution des dépenses ordinaires	29
2. La nouvelle régression du budget d'équipement	43
C. — <i>Les autres dotations budgétaires intéressant l'agriculture</i>	48
1. Les crédits figurant aux charges communes	48
2. Les crédits inscrits dans les comptes spéciaux du Trésor	48
3. Le F.I.D.A.R.	50

TROISIÈME PARTIE. — Un problème actuel : les consommations intermédiaires de l'agriculture française	51
A. — La présentation générale	51
1. L'évolution en volume	53
2. L'évolution en prix	53
3. L'évolution structurelle	54
4. Les comparaisons internationales	56
B. — L'examen détaillé des différents postes en volume et en prix	57
1. Les aliments du bétail	59
2. Les engrais	60
3. Les produits de protection contre les cultures	61
4. Les produits pétroliers	61
5. Les autres dépenses	62
C. — Les deux problèmes essentiels que soulèvent les consommations intermédiaires	62
1. L'importance des importations	63
2. Les consommations intermédiaires et le revenu agricole	66
D. — Faut-il réorienter l'agriculture française vers d'autres modèles plus économes en volume de produits souvent importés?	69
CONCLUSION	72

I. — PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

A. — UN BUDGET EN RÉGRESSION QUI AMORÇE LE DÉSENGAGEMENT FINANCIER DE L'ÉTAT

En régression de 3 % à structure budgétaire constante, le projet de budget de l'Agriculture pour 1983 traduit un renforcement de l'intervention des pouvoirs publics au détriment des secteurs intéressant plus directement l'exploitant sur le terrain et lui permettant de rendre son exploitation plus performante. En outre, il opère à destination des collectivités locales un transfert de charges à travers la dotation globale d'équipement qui, dès la première année, montre des insuffisances.

B. — UN BUDGET QUI RENFORCE L'INTERVENTION DES POUVOIRS PUBLICS

Sont ainsi privilégiés, les interventions dans le domaine foncier, les subventions économiques au F.O.R.M.A., aux différents fonds d'intervention et aux offices par produits récemment créés, les interventions en matière forestière, les investissements exécutés par l'Etat et les grands aménagements régionaux.

Par ailleurs, on constatera l'évolution favorable de la dotation destinée à financer l'amélioration des structures agricoles (D.J.A.). Cependant, il convient de ne pas oublier que l'encouragement au maintien des jeunes sur l'exploitation comporte deux aspects complémentaires : les conditions de leur installation, mais aussi, plus généralement, les conditions de vie qui sont celles de l'exploitant agricole.

A cet égard, le budget 1983 pénalise des dotations essentielles : prophylaxie, mécanisation en zone de montagne, modernisation des exploitations.

C. — UN BUDGET QUI PÉNALISE LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

Mais, sur ce point, **la critique majeure portera sur l'évolution catastrophique des crédits d'équipement.**

Quelle que soit leur affectation budgétaire — budget de l'Agriculture ou dotation globale d'équipement — on constate une chute spectaculaire des investissements productifs.

Remembrement, hydraulique, équipement de stockage, assainissement, électrification rurale, autant de postes sacrifiés.

Par ailleurs, que penser du transfert en dotation globale d'équipement (D.G.E.) ?

Ce désengagement de l'Etat apparaît comme très critiquable dans ses modalités de réalisation :

— d'une part, l'on constate que même en ajoutant le montant prévu de la D.G.E. au budget de l'Agriculture, les crédits disponibles en 1983 régressent au titre de 1982 alors que dans le même temps, viennent d'être annulés 533 millions de francs d'autorisations de programme et 103 millions de francs de crédits de paiement, soit 25 % des dotations d'équipement ;

— d'autre part, on transfère par anticipation les crédits en cause, préjugant ainsi de l'adoption par le législateur du titre III, section 4, du projet de loi relatif à la répartition des compétences entre les communes, les régions et l'Etat.

Trois autres points, et non des moindres, appellent également de sérieuses réserves :

— l'incertitude qui préside à **la définition du nouveau régime des prêts bonifiés**, alors que dans le même temps le projet de budget pour 1983 réalise une « économie » de 650 millions de francs sur la charge de bonification ;

— l'individualisation complète à terme des crédits destinés aux **offices par produits** qui enlèvera toute souplesse à la gestion du marché ;

— le sort très défavorable réservé à **l'enseignement agricole privé** qui accueille 60 % de l'ensemble des élèves et près de 75 % des effectifs du cycle court.

II. — EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa séance du 10 novembre 1982, la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la nation, sous la présidence de M. Geoffroy de Montalembert, vice-président, a examiné, sur le rapport de M. Henri Torre, rapporteur spécial, le projet de budget pour 1983 de l'Agriculture.

M. Henri Torre, rapporteur spécial, a constaté, à structure constante, une baisse de 3 % des crédits par rapport à 1982, baisse explicable par l'évolution du B.A.P.S.A. (7,327 milliards de francs) mais compensée partiellement par la Caisse nationale d'allocations familiales. Si l'on tient compte de cette compensation, une augmentation de 9,5 % peut être dégagée.

Le Rapporteur spécial a également souligné l'importance des transferts vers d'autres ministères, notamment le ministère de l'Intérieur avec la création de la D.G.E. (655 millions de francs d'autorisations de programme), et l'accent mis sur les structures agricoles avec une croissance de l'I.V.D. de + 21,25 % et de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs.

En revanche, le Rapporteur spécial a souligné la contraction (— 5,4 %) des bonifications d'intérêts et la faible augmentation des concours à l'enseignement privé agricole (+ 5,4 %).

Les dépenses d'ensemble affectées au secteur agricole sont marqués par une croissance de + 9,5 % inférieure à celle de l'augmentation des dépenses publiques, aboutissant à un désengagement financier de l'Etat.

M. Henri Torre s'est enfin inquiété de la faiblesse des crédits de paiement (166 millions de francs) transférés à la dotation globale d'équipement qui risque de mettre en péril les budgets locaux.

A l'issue de cet exposé, M. Maurice Blin, rapporteur général, s'est interrogé sur les motivations des réductions de crédits constatées, notamment en matière d'assainissement et d'hydraulique.

M. Pierre Croze a observé que les crédits du ministère de l'Environnement marquaient également une stagnation des actions en matière d'eaux polluées.

M. Jacques Descours Desacres a remarqué que le raisonnement en terme d'autorisations de programme ne s'appliquait pas de façon satisfaisante pour la gestion des collectivités locales.

M. Modeste Legouez a souligné l'importance des besoins en renforcement des réseaux d'eau et d'assainissement dans les départements, l'inégalité des taux de subvention et l'augmentation en 1983 du soutien aux S.A.F.E.R.

M. Stéphane Bonduel a insisté sur les problèmes dus au décalage entre autorisations de programme et crédits de paiement et au rythme de consommation des crédits.

M. Charles Beaupetit a évoqué le problème de la pollution des eaux par les nitrates et ses conséquences financières, du fait des travaux nécessaires. Il a souligné que le produit des ventes d'eau, à des prix déjà élevés, ne parvient qu'à financer le tiers de ces travaux. S'agissant du drainage, il a regretté la contraction des bonifications d'intérêts.

M. Geoffroy de Montalembert a souhaité que le transfert opéré vers le ministère de la Consommation s'accompagne de la valorisation du travail des producteurs agricoles.

Répondant à *M. Maurice Blin*, rapporteur général, *M. Henri Torre*, rapporteur spécial, a indiqué que la croissance des actions pour l'amélioration des structures n'était due qu'à l'urgence des rattrapages en ce domaine.

A l'issue de ce débat, la Commission a adopté les conclusions de son Rapporteur, et décidé de proposer le rejet des crédits du ministère de l'Agriculture.

AVANT-PROPOS

MESDAMES, MESSIEURS,

La contribution de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire à la réalisation des grands équilibres nationaux permet de mesurer les potentialités du monde agricole français.

Malheureusement, loin d'encourager cette montée en puissance, le projet de budget pour 1983 confirme, à la suite de l'année 1982, que l'agriculture n'est plus considérée comme un secteur prioritaire par les pouvoirs publics.

Privilégiant les interventions directes de la puissance publique au détriment des investissements porteurs d'avenir, ce budget amorce le désengagement de l'Etat, sans que pour autant les collectivités locales, principales responsables dorénavant des opérations d'équipement agricole, soient assurées de bénéficier d'un transfert de moyens équivalent aux charges qui leur incomberont.

C'est ce que votre Rapporteur tentera de montrer à travers l'analyse des dotations inscrites dans ce projet.

Au-delà, il s'attachera à l'examen du problème essentiel qui sous-tend l'évolution du revenu agricole, à savoir celui de la maîtrise des coûts de production.

PREMIÈRE PARTIE

L'AGRICULTURE FRANÇAISE ET SON ENVIRONNEMENT

Avant d'examiner les choix présentés par le Gouvernement au titre des dépenses agricoles pour 1983, il paraît nécessaire de replacer l'agriculture française dans son environnement tant interne qu'externe.

A. — LES COMPTES DE L'AGRICULTURE

Réunie le 29 avril 1982, la Commission des comptes de l'agriculture de la nation a examiné les résultats provisoires de l'année 1981 : la baisse du revenu agricole se trouve confirmée mais ramenée à 0,4 %.

Les premiers éléments connus sur la situation de l'année 1982 permettent de prévoir :

1. L'ANNÉE 1981 :

LA BAISSÉ DES LIVRAISONS EN VOLUME

Pour la deuxième année consécutive, la **production agricole finale de la branche agriculture enregistre une baisse en volume de — 0,6 % par rapport à 1980.**

a) En ce qui concerne le **volume des livraisons** — seule notion retenue par les comptes de l'agriculture — on assiste à une diminution de 0,1 % par rapport à 1980, qui fait suite aux augmentations des années précédentes (+ 6,2 % en 1978, + 5,9 % en 1979 et + 3,8 % en 1980) ;

— le volume des livraisons végétales a diminué de 2,1 % : céréales (— 4,5 %), pommes de terre (— 4,1 %), fruits (— 0,7 %), oléagineux (— 0,8 %), vins (— 7 %). Seule la récolte de betteraves industrielles a atteint un niveau exceptionnel (+ 27 %),

— globalement, le volume des livraisons animales augmente très faiblement de 1,6 % : bétail (+ 0,6 %), volailles (+ 10,8 %), lait (+ 0,5 % contre + 3,7 % en moyenne entre 1976 et 1980).

b) Au regard du **prix des livraisons**, la hausse atteint, avec un taux de variation égal à + 11,2 %, un rythme plus élevé que les années précédentes. Ce résultat correct — à rapprocher de celui de l'indice de prix du P.I.B. marchand, soit + 11,5 % — est dû pour l'essentiel à une amélioration intervenue au troisième trimestre, qui s'est accentuée au quatrième pour les produits les plus importants.

Les productions animales dans leur ensemble ont enregistré de meilleurs résultats (+ 11,8 %) que les productions végétales (+ 10,4 %), confirmant la tendance qui paraît se dessiner depuis 1977.

c) Quant aux **consommations intermédiaires** dont le volume s'est accru très faiblement de 2,4 % (contre 3,1 % en 1980, 6,1 % en 1979 et 6,6 % en 1978), leurs prix ont augmenté de 13,3 % (contre 15,5 % l'année dernière). Le tableau ci-après fournit le détail pour les principaux postes.

EVOLUTION EN VOLUME ET EN PRIX ENTRE 1980 ET 1981

(En pourcentage.)

Postes	Evolution en volume	Evolution en prix
Aliments pour animaux	+ 4,5	+ 4,1
Engrais	— 3,3	+ 9,6
Produits pétroliers	— 3	+ 26,4
Produits de protection des cultures	+ 15,6	+ 9,5
Entretien des bâtiments	+ 1,8	+ 12,5
Entretien du matériel	+ 0,7	+ 15,6
Dépenses vétérinaires	+ 3,9	+ 11,9

De leur côté, les autres charges d'exploitation ont évolué de la manière suivante : les intérêts ont progressé de 7,5 %, le poste « assurances » de 24 %, les cotisations sociales de 12,7 % ; quant aux fermages, ils ont augmenté de 3,8 %.

d) Le **revenu brut agricole (R.B.A.) moyen a diminué de 0,4 % en 1981 (francs constants) et le revenu net (R.N.A.) de 2,2 %.**

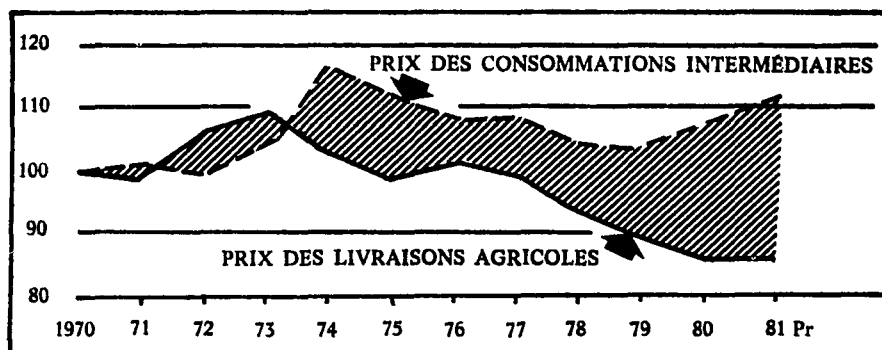
« Moins riche sans être plus pauvre » ainsi peut être qualifiée la situation de l'agriculture en 1981.

L'analyse de l'évolution des différents éléments constitutifs de ce revenu, à savoir :

— la production en volume	— 0,6 %
— les livraisons en volume	— 0,1 %
— les prix des livraisons	+ 11,2 %
— les prix des consommations intermédiaires	+ 13,3 %
— les cotisations sociales « employeurs » ..	+ 10,4 %
— le montant des intérêts versés par l'agricul- ture	+ 7,5 %
— les subventions d'exploitation liées directe- ment au processus de production	+ 76,2 %
— les salaires versés	+ 11,5 %

conduit à faire la constatation principale suivante : **la dégradation des termes de l'échange pour l'agriculture s'est poursuivie mais à un rythme nettement moindre** ; phénomène illustré par le graphique ci-après :

LE CISEAU DES PRIX
Evolution en francs constants.
Base 100 = 1970.



Votre Rapporteur tient par ailleurs à rappeler que le poste « subventions », qui s'élève pour 1981 à 6,85 milliards, incorpore près de 3,4 milliards de subventions exceptionnelles versées en 1981 au titre de la compensation du revenu 1980 (application des règles de comptabilité nationale). De ce fait, **le revenu de 1981 apparaît artificiellement augmenté**, alors que, inversement, celui de 1980 est en baisse plus importante par rapport à 1979 (— 6,4 %).

Pour calculer la perte réelle de 1981 par rapport à 1980, il conviendrait donc d'ajouter au niveau 1980, 4 milliards de francs de subventions diverses liées aux décisions de la conférence annuelle 1980 et de retrancher cette même somme du revenu 1981.

La perte s'élève alors — en pourcentage — non plus à — 0,4 % mais à — 9 %.

VARIATION DU REVENU PAR RAPPORT A 1980

	Optique I.N.S.E.E.		Optique Conférence annuelle 1980	
	Pourcentage	Millions de francs	Pourcentage	Millions de francs
Revenu brut agricole	— 0,4	319	— 9	7.573
Revenu net agricole	— 2,2	1.207	— 14,4	8.461

On ne peut donc en aucune façon parler d'un renversement de tendance : après huit années de baisse, le revenu agricole demeure globalement négatif. Tout au plus peut-on parler d'un résultat moins mauvais.

2. LES PRÉVISIONS POUR 1982

— *Le volume de la production agricole* pourrait augmenter à nouveau après deux années de quasi-stagnation : les livraisons devraient s'accroître de 1 à 2 %.

— *Les prix de marché* pourraient être du même ordre qu'en 1981, c'est-à-dire que l'augmentation serait comprise entre 11 et 13 %.

— Malheureusement, *les charges* continueraient à augmenter à des rythmes supérieurs à 13 %.

Dans ces conditions, l'arrêt de la dégradation du revenu agricole devrait se confirmer, sans pour autant qu'il retrouve ne serait-ce que le niveau de celui de 1979, sans parler de celui de 1973. On rappellera que de 1973 à 1981, le revenu brut par exploitation a baissé de 21 % et le pouvoir d'achat des ménages agricoles a pris un retard de 30 % par rapport à celui des autres Français (rapport du C.E.R.C.).

B. — LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE EN 1981

Composante importante de l'activité économique de notre pays, les industries agro-alimentaires possèdent des atouts majeurs pour l'avenir à la condition qu'elles surmontent certaines fragilités structurelles.

1. UNE ACTIVITÉ IMPORTANTE POUR L'ÉCONOMIE NATIONALE

Par rapport à l'ensemble de l'économie française (services compris), les industries agro-alimentaires représentent, en 1981, **7,1 % de la production** et **2,4 % du total des investissements** (formation brute de capital fixe).

Cette importance est encore accrue si l'on s'attache aux critères de l'emploi et des échanges extérieurs : le secteur agro-alimentaire représente **2,6 % de l'emploi total** et, plus particulièrement, **10,5 % des emplois industriels**.

Quant au solde des échanges agro-alimentaires, il a été de **13 milliards de francs**, les exportations intéressant **10 % du total des exportations françaises**.

a) *Un secteur hétérogène.*

Tant en ce qui concerne les activités que les entreprises intervenantes, les industries agro-alimentaires présentent une grande hétérogénéité.

On distingue ainsi les productions dépendant étroitement de la matière première agricole et subissant incidemment les effets de la politique agricole communautaire (lait, viande, sucre ...) des productions dites de seconde transformation, peu ou pas concernées par la réglementation communautaire et dont la valeur ajoutée est, en général, plus importante.

Ainsi, le taux de valeur ajoutée (valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs-production) de la branche « abattage du bétail » est de l'ordre de **8 %** tandis que, à l'extrême, la valeur ajoutée représente plus de **40 % de la production d'eaux minérales naturelles**.

Ces mêmes différences se retrouvent en ce qui concerne le recours plus ou moins important au facteur travail : les frais de personnel représentent 35 % de la valeur ajoutée dans la semoulerie contre près de 80 % dans la charcuterie et la pâtisserie par exemple.

A cette diversité des activités, correspond un large éventail de catégories d'entreprises qui se différencient les unes des autres par le *statut juridique* (entreprises commerciales privées et organismes de caractère coopératif. Ce dernier représente 20 % du chiffre d'affaires de la profession), *la taille* (majorité de petites et moyennes entreprises : 67 % des 3.500 entreprises répertoriées ont entre 10 et 50 salariés ; 1,3 % ont plus de 1.000 salariés et réalisent 27 % du chiffre d'affaires du secteur) et *l'origine des capitaux* (plus ou moins grande pénétration étrangère selon les branches : nulle dans les industries de première transformation, 80 % dans la transformation des pommes de terre, 95 % pour les potages).

b) *Un secteur qui a connu une croissance régulière.*

De 1970 à 1980, la production de l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire a progressé à un rythme moyen annuel réel de + 3,2 %, soit un peu plus rapidement que l'ensemble de l'industrie (+ 3 %).

CROISSANCE DE LA PRODUCTION EN VOLUME 1974-1980

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
I.A.A.	3,7	2,4	2,6	2,0	4,4	4,2	1,7
Reste de l'industrie	3,2	— 6,7	8,1	1,6	2,0	3,5	0,1
dont :							
Biens intermédiaires	3,1	— 13,7	10,5	0,8	2,5	5,7	0,6
Biens d'équipement	4,2	0,6	8,1	4,0	2,4	1,7	— 0,1
Biens de consommation ..	1,4	— 7,2	4,3	1,2	0,4	2,5	— 0,3

Source : I.N.S.E.E.

Mais le point essentiel réside dans la constatation que l'agro-alimentaire est une activité où l'impact des chocs exogènes se répercute de façon plus amortie que dans le reste de l'industrie.

Les industries agricoles et alimentaires ont dans l'ensemble mieux traversé l'année 1981 que les autres industries : la production y a crû de 1,7 % par rapport à 1980 alors qu'elle diminuait de 3,2 % dans le reste de l'industrie ; leurs effectifs et investissements se sont effrités de — 1,1 % et — 4,3 % au lieu de — 3,8 % et — 11,1 % dans l'industrie *stricto sensu*.

c) Un secteur dont la plus grande fragilité réside dans sa situation financière.

D'une manière générale, la faiblesse structurelle des taux de valeur ajoutée se répercute au niveau des marges.

(En pourcentage.)

Profit brut courant avant impôt Chiffre d'affaires (H.T.)	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
I.A.A.	5,9	4,7	3,7	4,6	4,3	4,3	4,7
Biens intermédiaires	8,4	11,0	3,8	4,7	3,6	3,8	5,6
Biens d'équipement	8,4	8,0	7,1	7,6	7,3	7,2	6,6
Biens de consommation courante	6,8	6,2	4,2	5,0	5,0	5,2	5,8

La principale conséquence de la faiblesse relative des marges est un recul régulier de 1974 à 1978 de l'effort d'investissement, inférieur au cours de cette dernière année à ce que l'on observait dans les autres compartiments industriels. En 1979, une reprise a été enregistrée — notamment dans l'industrie sucrière — mais sans que le niveau maximum passé soit rejoint.

INVESTISSEMENTS BRUTS/CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.

1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
3,9	3,9	3,6	3,4	3,5	3,2	3,1	2,7	3,1	3,1

Source : I.N.S.E.E.

Sans être encore préoccupante, cette situation pourrait le devenir si le vieillissement de l'appareil productif se poursuivait.

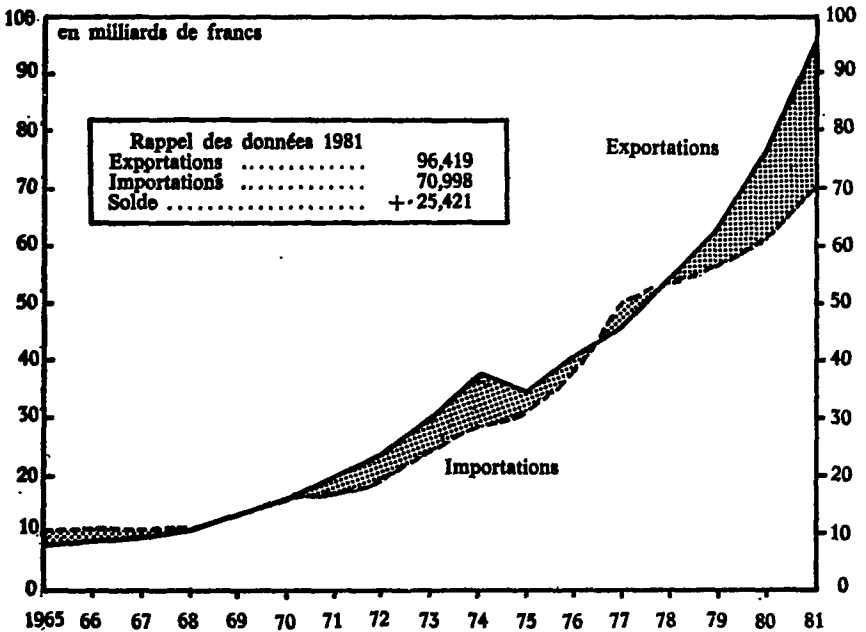
**2. UNE CROISSANCE DE LA PRODUCTION
LIÉE A LA PROGRESSION DES EXPORTATIONS**

L'année 1981 aura été caractérisée par deux faits saillants : la quasi-stagnation de la consommation des ménages et un excédent commercial record.

Le marché intérieur n'a, en effet, progressé que de 1,4 %, le volume de la consommation n'ayant crû que de 0,4 %. Cette constatation s'inscrit dans une tendance plus générale caractérisée par une diminution de la part relative des produits alimentaires dans la consommation totale des ménages : 20,6 % en 1980 contre 25,6 % en 1970.

Tout se passe donc comme si *les ventes à l'étranger avaient pris le relais d'une demande intérieure qui ne progresse plus.*

ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR AGRO-ALIMENTAIRE



Source : ministère de l'Agriculture.

Ainsi, les résultats du commerce extérieur paraissent devoir influencer toujours davantage les performances de la branche.

On doit toutefois s'interroger sur la capacité du secteur à dégager durablement des excédents à l'exportation : quatre éléments d'incertitude sont à souligner :

— l'irrégularité du solde commercial agro-alimentaire dans le passé,

— le ralentissement de la croissance des ventes vers les pays de la C.E.E.,

— la concentration des excédents commerciaux sur quelques branches,

— la structure du tissu industriel agro-alimentaire français, composé en majorité de P.M.E. qui n'ont pas nécessairement les moyens techniques, commerciaux et surtout financiers de promouvoir une politique suivie d'exportation.

C. — LE COMMERCE EXTÉRIEUR AGRO-ALIMENTAIRE

Avec près de 100 milliards de francs d'exportations en 1981, l'agriculture devient un élément essentiel de l'équilibre des comptes extérieurs français, confirmant et renforçant la tendance amorcée en 1978.

1. L'ANNÉE 1981 : UN EXCÉDENT RECORD

Avec son solde positif sans précédent (25,4 milliards de francs pour 1981), la balance commerciale agricole et alimentaire française fait de notre pays le second exportateur mondial dans ce domaine, derrière les États-Unis et devant les Pays-Bas. Le secteur agro-alimentaire (96,4 milliards d'exportations) est désormais le premier secteur exportateur de l'économie française et représente 17,6 % de nos exportations totales.

Les importations ont progressé de 15 % par rapport à 1980, tandis que les exportations augmentaient de 24 %.

Cinq groupes de produits sont particulièrement excédentaires : les céréales (18,3 milliards de francs d'excédents, + 25 %), les boissons et alcools (12,3 milliards de francs d'excédents, + 42 %), le sucre (6,8 milliards de francs d'excédents, + 19,2 %) et les produits de la minoterie (3,5 milliards de francs, + 16,6 %).

Parmi les produits déficitaires, on notera une nouvelle fois le poste « viandes et abats » (3 milliards de francs), les produits de la pêche (2,6 milliards de francs), les conserves, etc.

Malgré ce constat favorable, des faiblesses persistent :

— le poids croissant des pays tiers extérieurs à la C.E.E. (leur part dans nos exportations est passée de 34 % en 1978 à 46 % en 1981). Cette orientation de nos exportations a pour conséquence une dépendance croissante vis-à-vis des cours mondiaux et suppose le financement communautaire ;

— les ventes à l'étranger de produits élaborés sont décevantes : ce sont surtout les produits de masse bruts ou semi-transformés qui réalisent l'excédent ;

— la persistance de postes déficitaires importants : le porc, les produits de substitution des céréales et des protéines, les légumes, les produits de l'horticulture, certains produits de seconde transformation (confiserie, chocolaterie, bière) sans parler du bois et du tabac.

2. LE BILAN DES SEPT PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 1982 : UNE RÉGRESSION DU TAUX DE COUVERTURE

Millions de francs (C.A.F.-F.O.B.)

	Sept mois 1978	Sept mois 1979	Sept mois 1980	Sept mois 1981	Sept mois 1982
Importations	31.553	32.893	34.976	39.702	47.336
Exportations	32.248	37.053	44.019	55.904	59.319
Solde	+ 695	+ 4.160	+ 9.043	+ 16.202	+ 11.983
Taux de couverture en pourcentage.	102,2	112,6	125,8	138,8	125,3

Nomenclature : N.G.P. 24 premiers chapitres.

Sur l'ensemble des sept premiers mois de l'année 1982, la balance commerciale agro-alimentaire française a dégagé un excédent de 12 milliards de francs inférieur de 4,2 milliards à celui obtenu l'année dernière pour la même période (+ 16,2 milliards de francs).

S'agissant du seul secteur agro-alimentaire, les exportations françaises ont atteint 59,3 milliards de francs pour les sept premiers mois 1982 contre 47,3 milliards pour les sept mois 1981, soit une progression de + 6,1 % seulement.

Les importations agro-alimentaires ont progressé nettement plus vite (+ 19,2 %), passant de 39,7 à 47,3 milliards de francs.

Le taux de couverture a, en conséquence, régressé de près de 13 points (125,3 % contre 138,8 %).

Cette situation résulte :

— d'une régression des excédents obtenus dans les secteurs des céréales et du sucre d'un montant total de 2,5 milliards de francs (dont 1,2 milliard pour les céréales et 1,3 milliard pour le sucre) ;

— d'une stagnation de l'excédent relatif aux produits laitiers ;

— d'une aggravation générale de la situation de l'ensemble des secteurs déficitaires soit, globalement, 4,2 milliards de francs de déficit en plus de l'an dernier.

Au plan géographique, le fait nouveau et inquiétant, pour ces sept premiers mois 1982, est la **régression** (— 9,5 % globalement en valeur) **des exportations françaises destinées aux pays hors C.E.E.** et en particulier à quelques pays « à risques » (Iran, Irak, Pologne ...).

D. — LE CONTEXTE EUROPÉEN : LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE SOUS LE SIGNE DES RÉAJUSTEMENTS MONÉTAIRES

Comme la plupart des pays industrialisés, la Communauté économique européenne se trouve en proie à une crise d'adaptation aux nouvelles données économiques mondiales qui se révèle difficile et durable.

1. LA FIXATION DES PRIX AGRICOLES POUR LA CAMPAGNE 1982-1983

La négociation pour la fixation des prix agricoles de la campagne 1982-1983, conclue lors du Conseil des ministres de l'Agriculture des 17 et 18 mai 1982, a permis d'obtenir une hausse moyenne des prix communs, exprimés en E.C.U., de 11 %, compte tenu des dispositions décidées en matière de coresponsabilité laitière et de 10,7 % sans inclure ce facteur. Le taux représentatif du franc (franc vert) ayant été dévalué de 1,792 % le 6 mai, l'effet combiné de l'ensemble de ces décisions est, en francs, de 13 %, et la **hausse du niveau des prix directs** décidée depuis la fixation des prix pour la campagne 1981-1982 atteint **14,7 %**, puisque les producteurs ont bénéficié, dès le 12 octobre 1981, d'une dévaluation du franc vert de 1,523 %.

Ces décisions avaient, en effet, été complétées par d'importantes mesures agro-monnaies, qui conduisaient à la suppression des montants compensatoires monétaires (M.C.M.) du Danemark et de la France et à une diminution des M.C.M. allemands et néerlandais.

Toutefois, le réajustement monétaire intervenu le 12 juin 1982 au sein du système monétaire européen (réévaluation du mark et

du florin, dévaluation du franc) a eu pour conséquence l'apparition de nouveaux M.C.M. positifs en Allemagne et aux Pays-Bas et de M.C.M. négatifs en France.

En même temps que l'accord conclu les 17 et 18 mai sur la fixation des prix agricoles, d'importantes mesures ont été décidées pour de nombreux secteurs de production :

— lait :

- seuil indicatif de garantie à 0,5 % des livraisons,
- abaissement de la taxe de coresponsabilité de 2,5 % à 2 %,
- mesures pour les petits producteurs ;

— vin : modification du règlement de base introduisant :

- une distillation obligatoire à 60 % du prix d'orientation les années fortes de production,
- une distillation préventive,
- la possibilité dans la limite de 5 millions d'hectolitres de distiller à 82 % du prix d'orientation ;

— céréales : majoration du seuil de garantie si les importations de produits de substitution dépassent 15 millions de tonnes.

2. LES RÉAJUSTEMENTS MONÉTAIRES ET LA RÉAPPARITION DE MONTANTS COMPENSATOIRES MONÉTAIRES IMPORTANTS

On rappellera qu'à la suite des réajustements monétaires intervenus en 1969 et 1971, est apparue une nouvelle notion, celle des « taux verts », utilisée pour convertir en monnaie nationale les prix fixés au niveau européen en unités de compte. Comme ces taux ne coïncidaient pas avec les taux de change effectifs, la C.E.E. a mis en place le système des M.C.M.

Si les prix, exprimés en monnaie nationale, dans un pays membre sont supérieurs au niveau communautaire, les M.C.M. sont perçus à l'importation et octroyés à l'exportation : ces M.C.M. « positifs » concernent les pays à monnaie forte.

Dans le cas contraire, les M.C.M. sont octroyés à l'importation ; ils concernent les pays à monnaie faible.

Aujourd'hui la situation se présente de la manière suivante :

(En pourcentage.)

	Situation au 5 octobre 1981	Situation au 6 mai 1982	Situation après le 12 juin 1982
Allemagne fédérale	+ 8,3	+ 5,1	+ 8,4 (+ 11,2 pour le porc)
Benelux	0	- 2,5	- 3,1
Grande-Bretagne	+ 3,5	+ 6,9	+ 6,9
France	0	0	- 5,3
Italie	- 3,9	- 1,4 (vin) (- 6,6 autres produits)	- 1,4 (vin) (- 6,6 autres produits)
Pays-Bas	+ 4,3	+ 2	+ 5,4 (+ 7,3 pour le porc)

Le réajustement monétaire intervenu le 12 juin 1982 au sein du système monétaire européen (réévaluation du mark et du florin, dévaluation du franc) a une nouvelle fois ruiné les efforts entrepris pour démanteler les M.C.M.

Lors de la réunion de Luxembourg du 18 octobre dernier, les ministres de l'Agriculture se sont mis d'accord sur les dévaluations de monnaies vertes : 3 % pour le franc français, 4,6 % pour les francs belge et luxembourgeois.

Ces mesures vont se traduire par une hausse des prix agricoles dans ces trois pays et une diminution de leurs M.C.M. négatifs.

Pour la France, le démantèlement partiel de 3 points interviendra en début de campagne pour chaque produit, soit au 1^{er} novembre pour le porc, au 1^{er} janvier pour le poisson, au 1^{er} avril pour les autres produits, au 1^{er} août pour les céréales.

La Belgique, quant à elle, supprimera ses M.C.M. négatifs pour tous les produits d'ici au 1^{er} avril 1983.

L'Europe agricole est « malade » de ces réajustements monétaires en cascade. Les M.C.M. pénalisent les agriculteurs des pays à monnaie faible et favorisent ceux des pays à monnaie forte.

Il faut, en effet, bien considérer que le démantèlement des M.C.M. négatifs est indispensable pour que l'agriculture française puisse continuer à vivre, mais que **tout aussi importante est la suppression des M.C.M. positifs** qui favorisent chez nos partenaires les investissements et la recherche et aident au développement d'une agriculture très performante.

3. L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET EUROPÉEN ET LA CONTRIBUTION BRITANNIQUE

a) Comment se présente le budget communautaire ?

Le tableau ci-après retrace son évolution sur quatre années, en millions d'E.C.U. :

(En millions d'E.C.U.)

	1980		1981		1982 (budget initial)		1983 (prévisions)	
	Montant	Répartition en pourcentage	Montant	Répartition en pourcentage	Montant	Répartition en pourcentage	Montant	Répartition en pourcentage
Recettes.								
Prélèvements agricoles	1.719,2	10,9	1.264,9	6,8	1.899,1	8,6	1.558,5	7,1
Droits de douane	5.667,8	36,2	6.392,3	34,6	6.939	31,6	7.574,5	34,6
Ressources propres T.V.A.	7.151	45,6	9.190	49,8	11.998,3	54,6	11.384,5	52
Cotisations sucre	504,5	3,2	481,9	2,6	786	3,6	1.013,2	4,6
Autres recettes	640,6	4,1	1.120	6,1	362,1	1,6	370,9	1,7
Total	15.683,1	100	18.449,1	100	21.984,5	100	21.301,6	100
Dépenses.								
Assemblée	177,4	1,1	168	0,9	209,2	0,9	227,8	1
Conseil	108,6	0,7	103,9	0,6	120,9	0,5	130	0,5
Cour de justice	21,7	0,1	23,1	0,1	28	0,1	29,2	0,1
Cour des comptes	13	0,08	12,5	0,07	16,2	0,07	17,9	0,08
Commission	15.362,4	98,1	17.485,3	98,3	22.885,6	98,4	23.088,8	98,3
dont :								
F.E.O.G.A. « garantie »	11.162	72,2	11.141,2	62,6	13.643	58,6	14.050	59,8
F.E.O.G.A. « orientation »	480	3	580,5	3,3	775,2	3,3	829,1	3,5
Total	15.683,1	100	17.792,8	100	23.259,9	100	23.493,7	100

On constate que si le budget européen progresse de 31 % en 1982 et de 1 % seulement en 1983 (prévisions), **les crédits consacrés à l'agriculture** — c'est-à-dire ceux inscrits au titre du F.E.O.G.A. — **voient leur part diminuer d'année en année : 74 % en 1980, 66 % en 1981, 62 % en 1982, 63 % en 1983 (prévision).**

L'établissement du budget de 1982 a été dominé par la demande britannique de voir alléger sa contribution au budget communautaire.

b) Le problème de la contribution britannique.

Actuellement, la Grande-Bretagne contribue pour 20,6 % à l'activité économique de la C.E.E. (part dans le P.I.B. de la C.E.E.). Elle verse 23 % des prélèvements agricoles et 26 % des droits de douane.

**PARTS DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE LA R.F.A. ET DE LA FRANCE
DANS LE FINANCEMENT DU BUDGET DE LA C.E.E. COMPARÉES AVEC LEURS PARTS DANS LE P.I.B.**

(En pourcentage.)

	1976		1977		1978		1979		1980		1981		1982	
	b	P.I.B.	b	P.I.B.	b	P.I.B.	b	P.I.B.	b	P.I.B.	b	P.I.B.	b	P.I.B.
Grande-Bretagne	10,7	15,7	12,2	15,5	15,4	15,5	17,5	16,7	20,7	18,7	21,3	20,6	23,4	19,3
France	22,0	24,8	20,0	23,8	19,3	23,8	20,1	23,8	19,4	23,4	19,9	23,2	20,4	24,2
R.F.A.	35,1	31,4	35,6	32,2	31,1	32,3	30,7	31,8	29,9	30,0	27,8	27,8	26,0	27,7

Depuis 1973, la Grande-Bretagne n'a cessé de demander des aménagements et a repoussé au maximum l'échéance de la fin de la période de transition. Prônant la théorie contestable du « juste retour », elle estime qu'un pays dont le revenu par tête est inférieur à la moyenne du revenu européen ne peut être un contributeur net au budget. Or, pour la première fois en 1979, la contribution britannique au budget de la C.E.E. a été supérieure à sa part dans le P.I.B., situation toujours actuelle.

C'est dans ce contexte que le 30 mai 1980, les pays membres ont accepté un aménagement transitoire, créant une entorse au principe de la solidarité financière. Il avait été décidé de compenser les deux tiers du déficit britannique tant que la réforme de la politique agricole commune ne serait pas effective.

COMPENSATION DU DÉFICIT BRITANNIQUE PAR LA C.E.E.

(En millions d'E.C.U.)

	1980	1981
Déficit prévu	1.784	2.140
Compensation	1.175 (2/3 du déficit)	1.410
Déficit réel	1.521	1.505
Trop perçu	263	635

En 1982, le problème posé était donc double : fallait-il reconduire le principe de l'accord de 1980 ? Fallait-il exiger de la Grande-Bretagne le remboursement des trop-perçus ?

L'accord s'est fait sur un allègement d'un montant de 850 millions d'E.C.U., soit 5,3 milliards de francs pour un an, sur la base d'un déficit estimé à 1.530 millions d'E.C.U. Si la contribution nette britannique devait dépasser ce chiffre, il y aurait des remboursements supplémentaires tenant compte des « trop-perçus » antérieurs.

L'Allemagne a par ailleurs obtenu de ne payer que 50 % de la somme qui lui incomberait normalement aux termes de la clé de répartition calculée sur la base du P.N.B.

Dans ces conditions, la contribution de la France sera lourde : elle devrait s'élever à près de 2.270 millions de francs au lieu de 1.860 millions de francs calculés à l'issue de la réunion.

Ce partage est grave de conséquences car, qu'on le veuille ou non, il préjugera de la solution à venir pour les prochaines années.

Menacée dans ses fondements par les réajustements monétaires en cascade, par l'attitude britannique et par le non-respect des règles de la préférence communautaire (coût estimé à près de 27 milliards de francs), la politique agricole commune doit à présent faire face à **la grave menace américaine.**

Confrontés à la situation financière difficile dans laquelle se trouve son agriculture et à l'amenuisement des marchés solvables, les Etats-Unis remettent en cause l'acquis des précédentes négociations commerciales multilatérales et cherchent à faire condamner au G.A.T.T. les instruments fondamentaux de la politique agricole commune, notamment les restitutions à l'exportation.

L'enjeu des prochaines négociations commerciales du G.A.T.T. est capital pour l'Europe et l'agriculture française en particulier, il est plus qu'urgent d'en prendre conscience.

DEUXIÈME PARTIE

L'EFFORT BUDGÉTAIRE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE : UN PROJET DE BUDGET POUR 1983 EN RÉGRESSION

L'analyse de l'ensemble des moyens budgétaires mis en œuvre pour 1983 confirme, en l'amplifiant, l'évolution inquiétante des dépenses agricoles constatée depuis plusieurs années.

Ne représentant plus désormais que 10,5 % du total des dépenses de l'Etat — chiffre le plus faible jamais atteint — le projet de budget pour 1983 traduit un renforcement de l'intervention des pouvoirs publics au détriment des secteurs porteurs d'avenir qui permettent à l'exploitant de rendre son exploitation plus performante.

A. — LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES INTÉRESSANT L'AGRICULTURE POUR 1983

1. LA PRÉSENTATION

SELON LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE

Le projet de budget de l'Agriculture pour 1983 s'élève à 92,36 milliards de francs, soit une augmentation de 9,5 % (contre 18,9 % en 1982).

Ce total représente :

— 13,9 % des dépenses civiles de l'Etat (contre 13 % en 1982) ;

— 10,5 % des dépenses totales de l'Etat (contre 10,6 % en 1982 et 11,5 % en 1981).

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES INTÉRESSANT L'AGRICULTURE
(1982-1983.)**

(En millions de francs.)

Rubriques	1982	1983	Variations en pourcentage
A. — Action économique	23.155	24.743	+ 6,8
1° <i>Soutien et orientation</i>	20.288	22.331	
Interventions communautaires	17.741	18.961	
Interventions nationales	3.147	3.370	
dont :			
— F.O.R.M.A.	1.725	1.951	
— Office des viandes	124	172	
— Office des vins	679	567	
— O.N.I.C.	304	48	
— S.I.D.O.	»	112	
2° <i>Subventions économiques</i>	2.267	2.412	
— Aménagement rural (44-80)	581	672	
— Promotion et contrôle de la qualité (44-70)	328	215	
— Forêts (44-92)	456	616	
— Adaptation et valorisation de la production (44-40, 44-50, 44-55)	753	738	
— Détaxe du carburant	50	55	
— Divers et recherche (44-20, 44-21)	11	21	
— Interventions dans le domaine foncier (44-44)	88	95	
B. — Equipement agricole et rural	9.897	9.948	+ 0,5
1° <i>Bonifications d'intérêt</i> (44-42)	6.202	6.538	
2° <i>Subventions en capital</i> C.P. (1)	3.695	(3) 3.410	
C. — Action sociale et culturelle	44.883	50.320	+ 12,1
1° <i>B.A.P.S.A.</i>	42.596	47.405	
2° <i>F.A.S.A.S.A et F.A.R.</i> (44-41, 44-43)	1.933	2.481	
3° <i>Calamités</i> (46-33)	305	320	
4° <i>Actions sociales</i> (46-32, art. 20, 46-39)	49	114	
D. — Enseignement, recherche et formation	2.579	2.983	+ 13,3
1° <i>Enseignement public</i> (31-13, 31-14, 31-91, 31-94, 31-95, 36-20 et 36-23)	629	661	
2° <i>Enseignement privé</i> (43-22)	504	585	
3° <i>Bourses</i> (43-21)	153	160	
4° <i>Formation</i> (43-22)	67	54	
5° <i>Apprentissage agricole</i> (43-06 S.G.P.M.)	»	42	
6° <i>Recherche</i> (36-21) (1)	1.214	1.408	
7° <i>Divers</i>	12	13	
E. — Administration générale	3.710	4.219	+ 11,3
F. — Répression des fraudes et divers	37	(2) 213	
Total	84.341	92.366	+ 9,5

(1) I.N.R.A. inclus.

(2) Dont 182 millions de francs au titre du service de la répression des fraudes.

(3) Dotation globale d'équipement exclue (166,1 millions de francs).

On constate que les dépenses de fonctionnement, dont le montant s'élève à 88,95 milliards de francs contre 80,64 en 1982, progressent de + 10,3 % tandis que les dépenses d'équipement régressent globalement de 7,7 % (dotation globale d'équipement exclue).

2. LA PRÉSENTATION SELON LA NATURE DES DÉPENSES

Une lecture plus intéressante selon nous de ce « budget de l'Agriculture » peut être effectuée en considérant le regroupement des dépenses selon leur nature ainsi que cela figure dans le tableau ci-après.

	1982	1983	1982	1983
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Interventions économiques</i>	23.155	24.743	27,4	26,8
1° Interventions sur les marchés	20.888	22.331	24,7	24,2
2° Subventions économiques	2.267	2.412	2,7	2,6
<i>Equipement agricole et rural</i>	9.897	9.948	11,9	10,8
1° Bonifications d'intérêts	6.202	6.538	7,4	7,1
2° Subventions en capital	3.695	3.410	4,5	3,7
<i>Action sociale et structurelle</i>	44.883	50.320	53,2	54,5
1° B.A.P.S.A.	42.596	47.405	50,5	51,3
2° F.A.S.A.S.A. et F.A.R.	1.933	2.481	2,3	2,7
3° Calamités et divers	354	434	0,4	0,5
<i>Enseignement, recherche, formation</i>	2.579	2.923	3,0	3,2
1° Enseignement	1.286	1.406	1,5	1,5
2° Recherche	1.214	1.408	1,4	1,5
3° Formation et divers	79	109	0,1	0,2
<i>Administration générale et divers</i>	3.827	4.432	4,5	4,7
Total	84.341	92.366	100	100

Ainsi, il apparaît que globalement les évolutions constatées l'année dernière sont confirmées. On doit regretter à nouveau vivement la **progression de la part des dépenses sociales** (+ 1,3 point contre + 2 points en 1982 et — 1,8 point en 1981) et la **nouvelle régression de l'équipement agricole et rural** (— 1,1 point) qui fait suite à celle enregistrée en 1982 (— 1,1 point).

Parallèlement, les interventions économiques régressent de 0,6 point et l'enseignement, la formation et la recherche voient leur part très légèrement progresser de 0,2 point.

Après une tentative courageuse en 1981 pour inverser la tendance à l'augmentation constante des dépenses sociales, le budget de l'Agriculture pour 1983, confirmant celui de 1982, retrouve le chemin d'un passé que l'on croyait mort.

B. — LES DOTATIONS INSCRITES DANS LE PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Pour 1983, le projet de budget de ce département s'établit à **29.761 millions de francs** contre 31.094 millions de francs en 1982, soit **une diminution de 4,3 %**, chiffre ramené à **— 3 %** si l'on raisonne à **structure budgétaire constante**, ce qui place le budget de l'Agriculture très en retrait par rapport à l'ensemble des budgets civils (+ 12 % en moyenne, hors dette) et ce, pour la troisième année consécutive.

Globalement, il se présente comme suit :

	L.F.I. 82 (1)	L.F.I. 83 « bleu » (2)	Pourcentage (2)/(1)	L.F.I. 83 structure constante (3)	Pourcentage (3)/(1)
A. — Budget ordinaire :					
1. Moyens des services (titre III)	4.455,3	4.909,8	+ 10,2	5.102,3	+ 14,3
2. Interventions publiques (titre IV)	24.613,1	23.246,5	— 5,5	23.288,7	— 5,4
dont :					
● action économique	13.499,4	14.745,2	+ 9,2	14.745,2	+ 9,2
● action sociale	10.377,5	7.689,2	— 25,9	7.689,2	— 25,9
● action éducative et culturelle	736,2	812	+ 10,3	854,2	+ 16
Total A (dépenses ordinaires)	29.068,4	28.156,3	— 3,1	28.391	— 2,3
B. — Budget d'équipement :					
1. Autorisations de programme	2.365,9	2.023,1	— 14,5	2.679,9	+ 13,3
2. Crédits de paiement	2.025,6	1.604,9	— 20,8	1.771,7	— 12,5
Total B (crédits de paiement)	2.025,6	1.604,9	— 20,8	1.771,7	— 12,5
Total A + B	31.093,9	29.761,2	— 4,3	30.162,7	— 3

Le projet de budget de l'Agriculture enregistrera, en 1983, des opérations importantes de **transferts de crédits** vers d'autres départements ministériels (prises en compte dans la colonne (3) du tableau ci-dessus) :

— le transfert à la dotation globale d'équipement inscrite au budget du ministère de l'Intérieur de 655,1 millions de francs d'autorisations de programme et de 166,17 millions de francs de crédits de paiement ;

— le transfert au ministère de la Consommation des moyens afférents au service de la répression des fraudes (1.359 emplois, 181,64 millions de francs de crédits de fonctionnement, 1,65 million de francs d'autorisations de programme et 0,58 million de francs de crédits de paiement) ;

— le transfert au budget des Services généraux du Premier ministre de 42,2 millions de francs de crédits afférents à l'apprentissage agricole dans le cadre de la décentralisation ;

— l'inscription au budget du ministère des Affaires sociales des crédits intéressant le service national des objecteurs de conscience (10,82 millions de francs).

L'ensemble de ces mesures fait qu'une part toujours plus importante de la mise en œuvre de la politique agricole échappe à la responsabilité directe du ministère de l'Agriculture.

On constate que l'évolution des principales masses budgétaires (1) est caractérisée par la diminution des dépenses ordinaires en raison principalement des modifications intervenues dans le financement des prestations sociales agricoles et l'inquiétante faiblesse du budget d'équipement.

1. LA DIMINUTION DES DÉPENSES ORDINAIRES

Les moyens des services et les dotations relatives aux interventions publiques diminuent de 912 millions de francs, soit une régression de 3 % par rapport à la loi de finances pour 1982.

(1) Dans la suite du rapport, il ne sera tenu compte que des crédits inscrits dans le « bleu », document budgétaire de référence.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

(En millions de francs.)

	1982	1983	Pourcentage 1983/1982
Titre III. — Moyens des services	4.455,3	4.909,8	+ 10,2
Titre IV. — Interventions publiques	24.613,1	23.246,5	— 5,6
● <i>Action éducative et culturelle</i>	<i>736,2</i>	<i>812,0</i>	<i>+ 10,3</i>
(43-21) Bourses et ramassage scolaire	165,3	172,7	+ 4,5
(43-22) Subventions de fonctionnement	570,9	639,3	+ 12,0
● <i>Action économique</i>	<i>13.499,4</i>	<i>14.745,2</i>	<i>+ 9,2</i>
(44-21) Recherche	7,5	8,3	+ 10,7
(44-40) Adaptation de l'appareil de production .	126,4	129,2	+ 2,2
(44-41) Amélioration des structures agricoles F.A.S.A.S.A.	1.710,5	2.255,5	+ 31,9
dont : I.V.D.	1.101,6	1.338,4	+ 21,5
D.J.A.	345,0	618,7	+ 79,3
(44-42) Charges de bonification	6.202,0	6.538,0	+ 5,4
(44-43) Fonds d'action rurale	222,7	225,6	+ 1,3
(44-44) Fonctionnement des S.A.F.E.R.	87,7	94,7	+ 8,0
(44-50) Valorisation de la production agricole : actions techniques	184,3	208,3	+ 13,0
(44-54) Valorisation de la production agricole : subventions économiques	3.147,1	3.370,3	+ 7,1
dont : F.O.R.M.A. et nouveaux offices	1.724,8	1.950,7	+ 13,1
Office des vins	678,8	566,8	— 16,5
O.N.I.C.	304,0	47,9	— 84,2
Office des viandes	123,6	172,1	+ 39,2
(44-70) Promotion et contrôle de la qualité ...	328,0	214,6	— 34,6
(44-80) Amélioration du cadre de vie et amé- nagement de l'espace rural	580,7	672,2	+ 15,8
dont : I.S.M.	560,7	647,0	+ 15,4
Aide à la mécanisation	16,5	16,0	— 3,0
(44-92) Forêts - Interventions	455,8	615,7	+ 35,1
● <i>Action sociale</i>	<i>10.377,5</i>	<i>7.689,2</i>	<i>— 25,9</i>
(46-32) Protection sociale en agriculture	10.035,5	7.327,2	— 27,0
dont : subvention au B.A.P.S.A.	10.025,0	7.255,0	— 27,6
(46-33) Participation à la garantie contre les calamités agricoles	305,0	320,0	+ 4,9
Total des dépenses ordinaires	29.068,4	28.156,3	— 3,1

a) *Les moyens des services.*

Affectés essentiellement aux rémunérations des personnels et au fonctionnement des services, les crédits du **titre III** s'élèvent à **4.909,8 millions de francs**.

On enregistre une progression des dotations de 454,5 millions de francs (+ 10,2 %), essentiellement consacrée :

(En millions de francs.)

— en mesures acquises (+ 481 millions de francs) :

- à l'extension en année pleine de la revalorisation des rémunérations + 307,7
- à des ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels (loyers, pensions) + 134,8
- à l'application du décret portant fixation du plafond des cotisations de sécurité sociale + 43,4

— en mesures nouvelles (— 26,5 millions de francs) :

- à des créations, régularisations et transformations d'emplois + 2,2
- à la provision destinée au financement des mesures de revalorisation des rémunérations publiques en 1983 + 86,3
- à des ajustements aux besoins + 648
- transfert du service de répression des fraudes — 181,6

On notera plus particulièrement :

— la création nette de **110 emplois**, 100 au titre du renforcement des moyens de l'enseignement agricole public et 10 au titre de la recherche ;

— la titularisation ou régularisation de plus de **4.000 agents contractuels ou vacataires** ;

— la quasi-reconduction, en francs constants, des crédits de matériel et de fonctionnement des services, qui va entraver l'indispensable modernisation des services des directions départementales de l'agriculture.

b) *Les interventions publiques.*

Le **titre IV**, dont le montant total s'élève à **23.246 millions de francs** enregistre une diminution de 5,5 % de ses crédits par rapport à l'année dernière. Celle-ci s'explique notamment par le fait qu'en

1983, le financement des prestations familiales du B.A.P.S.A. sera assuré par la Caisse nationale d'allocations familiales, question examinée en détail dans mon rapport sur le budget annexe des Prestations sociales agricoles.

Nous allons procéder à présent à une analyse sectorielle des dépenses :

— **l'action éducative et culturelle.**

Globalement, l'enseignement agricole, qui voit ses crédits progresser de 14,7 %, bénéficie d'une relative priorité au sein du budget.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS

(En milliers de francs.)

Désignation des dépenses	Budget voté 1982	Projet budget 1983	Pourcentage 1983-1982
I. — Dépenses ordinaires.			
Fonctionnement de l'enseignement public et des services communs	1.390.300	1.588.100	+ 14,2
— dépenses en personnel	1.197.600	1.385.200	+ 15,7
— autres dépenses de fonctionnement	192.700	202.900	+ 5,2
— dont subventions d'équilibre aux établissements publics	155.200	162.000	+ 4,3
Subventions à l'enseignement privé	504.186	584.862	+ 16,0
— enseignement technique	478.640	554.995	+ 15,9
— enseignement supérieur	25.546	29.867	+ 16,9
Bourses scolaires	153.239	159.647	+ 4,1
— enseignement technique	136.943	142.501	+ 4,0
— enseignement supérieur	16.296	17.146	+ 5,2
Ramassage scolaire	12.022	13.040	+ 8,4
Autres actions éducatives en milieu rural	66.700	96.700	+ 45,0
dont :			
— apprentissage	30.800	44.062 (1) 1.900	+ 43,0
— stages de préparation installation	»	10.000	»
— postes F.O.N.J.E.P.	2.000	5.800	+ 190
— promotion collective	21.790	24.100	+ 10,6
Actions en faveur du développement (R.N.E.D.) ...	»	10.000	»
Divers	4.200	2.400	— 42,8
Total dépenses ordinaires	2.130.700	2.454.800 (1) 2.412.600	+ 15,2
II. — Dépenses en capital.			
Autorisations de programme	168.000	191.200	+ 13,8
— enseignement public	152.900	173.000	+ 13,8
— établissements publics non gérés par l'Etat ...	»	3.200	»
— enseignement privé	16.000	15.000	— 6,2
Crédits de paiement	121.900	128.500	+ 5,4
— enseignement public	101.000	113.500	+ 12,3
— établissements publics non gérés par l'Etat ...	»	2.000	»
— enseignement privé	20.900	13.000	— 37,7
Total dépenses ordinaires + crédits de paiement	2.252.600	2.583.300 (1) 2.541.400	+ 14,7

(1) Chiffres à comparer avec les chiffres de 1982. Les chiffres entre parenthèses figurent au budget du ministère de l'Agriculture, et tiennent compte des transferts de crédits liés à la décentralisation.

La situation se présente inégalement suivant les secteurs :

L'enseignement agricole public enregistre une progression satisfaisante de ses moyens : au regard des dépenses de personnel, l'accroissement est de 15,7 %, ce qui correspond à l'actualisation des dotations, à la création de 100 emplois nouveaux et à la titularisation ou régularisation de 1.358 agents.

En seconde délibération devant l'Assemblée nationale, le Gouvernement a créé 90 emplois supplémentaires de professeurs de collèges de l'enseignement technique agricole afin de régulariser la situation de personnels enseignants rémunérés sur des crédits de vacances (coût : 5,85 millions de francs).

Quant aux subventions d'équilibre aux établissements, elles sont actualisées à 4,4 % (dont 3,7 % pour l'enseignement technique et 5,6 % pour l'enseignement supérieur). Toutefois, si l'on tient compte de la prise en charge par le budget de l'Etat de 100 postes jusqu'à présent payés sur le budget de fonctionnement des établissements, cela porte le taux de progression à 8,4 %.

L'enseignement agricole privé.

Les subventions de fonctionnement, qui recouvrent à la fois les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement proprement dits, augmentent « optiquement » de 15,9 % pour l'enseignement technique et de 16,9 % pour l'enseignement supérieur. Cependant, il convient de considérer les 54,4 millions de francs de reports 1981 qui sont venus abonder les dotations votées en 1982.

Dans ces conditions, la progression réelle des crédits s'établirait seulement à 5,3 %, ce qui ne correspond même pas à une reconduction en francs courants.

On rappellera que le secteur privé accueille 60 % des élèves de l'enseignement technique agricole, ainsi que le tableau suivant l'illustre.

**EFFECTIFS D'ÉLÈVES INSCRITS DANS LES DIFFÉRENTS CYCLES
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1981-1982.**

Catégories d'études	Secteur public	Secteur privé	Total
<i>I. — Enseignement technique agricole.</i>			
Cycle court	23.018	63.574	86.592
Cycle long	21.445	9.221	30.666
Classes supérieures	4.593	1.921	6.514
Total enseignement technique ...	49.056	74.716	123.772
<i>II. — Enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.</i>			
Enseignement vétérinaire	2.046	»	2.046
Formation d'ingénieurs agronomes (E.N.S.A. et assimilés, 3 ^e cycle)	1.775	»	1.775
Formation d'ingénieurs des techniques agricoles (E.N.I.T.A. et assimilés)	1.012	1.843	2.855
Formation pédagogique	161	»	161
Section des techniciens supérieurs	»	88	88
Total enseignement supérieur ...	4.994	1.931	6.925
Total général	54.050	76.647	130.697

Si aucune amélioration n'avait été apportée à cette dotation au cours de la discussion budgétaire, les établissements privés auraient connu des difficultés de gestion considérables, sans parler de l'avenir de la procédure d'agrément.

A l'occasion de la discussion du projet de budget devant l'Assemblée nationale, le Ministre a déposé, à l'issue de la première lecture, un amendement tendant à augmenter de 26 millions de francs les dotations initialement affectées à l'enseignement privé. La progression réelle des crédits s'établira alors à 9,3 %, mais demeurera encore en retrait par rapport à celle enregistrée par l'enseignement public.

On notera que cette majoration est entièrement gagée par une réduction des crédits inscrits aux chapitres 44-43 « Fonds d'action rurale » (— 10 millions) et 44-54, article 20 (— 16 millions de francs).

Les crédits de bourses scolaires n'augmentent que de 4,1 % (4 % pour l'enseignement technique, 5,2 % pour l'enseignement supérieur). Cette évolution reste nettement insuffisante pour assurer un alignement des modalités d'attribution des bourses d'enseignement

agricole sur celles en vigueur au ministère de l'Education nationale. Il faut notamment relever que le ministère de l'Agriculture n'a pas retenu les mesures de revalorisation de la part de bourse, et d'octroi de parts supplémentaires pour les boursiers des classes terminales du brevet d'études professionnelles agricoles (B.E.P.A.) et du certificat d'aptitude professionnelle agricole (C.A.P.A.).

Au cours du débat budgétaire devant l'Assemblée nationale, le Ministre a déposé un amendement tendant à augmenter cette dotation de 20 millions de francs. La progression de cette dernière s'établirait alors à 17,2 %. Cette augmentation permettra de réduire l'écart entre le taux des bourses versées par l'Education nationale et celui des bourses versées par le ministère de l'Agriculture, sans le combler complètement, loin de là.

Pour les *transports scolaires*, la progression de 8,4 % prend en compte l'augmentation des coûts, mais ne permet pas d'envisager une prise en charge du transport hebdomadaire auquel sont contraints 85 % des élèves de l'enseignement agricole.

En ce qui concerne *les autres actions éducatives en milieu rural*, on notera :

— *pour l'apprentissage agricole* : la progression de 43 % s'explique par l'accroissement du nombre des apprentis. Compte tenu du projet de décentralisation, 1,9 million de francs est inscrit au budget de l'Agriculture. Le solde des crédits figurera au budget des Services généraux du Premier ministre ;

— *pour les stages de préparation à l'installation* : les crédits nécessaires pour les stages rendus obligatoires par le décret du 17 mars 1982 apparaissaient pour la première fois au budget. Ils devraient permettre d'accueillir 15.000 stagiaires ;

— *pour les actions de formation destinées aux femmes d'agriculteurs*, les crédits de fonctionnement augmentent de 3,2 %. Les crédits de rémunération des stagiaires sont reconduits en francs courants.

Les crédits pour les autres formations agricoles de longue durée n'apparaissent pas au budget du ministère de l'Agriculture, mais dans le budget des Services généraux du Premier ministre. Environ 90 % des actions agricoles relèvent de ce budget en augmentation de 28,8 % par rapport à 1982. En fait, les mesures en faveur des jeunes sans emploi et sans qualification consomment l'essentiel des moyens nouveaux. Dans l'ensemble, ces actions sont peu adaptées à l'agriculture. Il faut relever que les subventions de fonctionnement du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale augmentent de 10,8 %, les crédits de rémunération des stagiaires de 7,9 %. Les crédits d'équipement sont en diminution de 7 %. Il s'agit donc à peine d'un maintien en francs constants des moyens de fonctionnement.

Une mention particulière doit être réservée aux actions en faveur du développement. Le financement de l'expérimentation conduite par les lycées agricoles dans le cadre du R.N.E.D. (Réseau national d'expérimentation et de démonstration) a démarré dès 1982 avec l'aide de crédits dégagés en cours d'année. Il sera assuré dès 1983 par une inscription budgétaire. Les opérations financées précédemment au titre des actions incitatives et des actions concertées (recherche - enseignement - formation) figurent désormais en actions en faveur du développement.

— Les interventions économiques.

Les dotations, dont le montant s'élève pour 1983 à 14.745 millions de francs (+ 9,2 %) voient leur part progresser au sein de l'ensemble des dépenses de fonctionnement du ministère de l'Agriculture : 52,3 % contre 46,5 % en 1982, 43,3 % en 1981 et 45,4 % en 1980, marquant ainsi le renforcement de l'intervention des pouvoirs publics.

A l'intérieur de cette rubrique, **apparaissent privilégiées** :

- *Les subventions économiques* : il s'agit de financer la mise en place des **nouveaux offices par produits**.

Les dotations dont bénéficient les organismes d'interventions s'élèvent à 3.370 millions de francs, soit une progression de 7,1 % par rapport à 1982. A l'intérieur de cette augmentation, les offices sont les mieux traités.

Les crédits affectés au F.O.R.M.A. et aux nouveaux offices augmentent de 13,1 %, s'élevant à 1.950,7 millions de francs ; quant à l'O.N.I.V.I.T., devenu « Office des vins », sa dotation chute de 16,5 %, mais il convient de rappeler qu'une provision de 200 millions de francs avait été inscrite pour sa mise en place en 1982, qui n'a pas été consommée. Afin de gager les crédits supplémentaires proposés en deuxième délibération devant l'Assemblée nationale au profit de la D.J.A., le Gouvernement a réduit cette dotation de 16 millions de francs.

L'O.N.I.B.E.V. devenu « Office des viandes » voit ses crédits progresser de 39,2 %, ce qui permettra de financer la part française des diverses mesures d'intervention décidées à Bruxelles.

On tient à souligner qu'il eût été préférable, afin de préserver la souplesse indispensable à la gestion des marchés, de maintenir le mécanisme antérieur de l'enveloppe globale au lieu de s'engager dans une détermination limitative et a priori des crédits affectés à chacun des offices.

On notera enfin la progression très importante des crédits demandés au titre du fonds d'intervention du marché du sucre (+ 20 % contre + 11,2 % en 1982) ainsi qu'à celui de la société interprofessionnelle des oléagineux (+ 39,5 % contre + 17 % en 1982).

● *L'amélioration des structures agricoles.*

Les dotations relatives au fonds d'amélioration des structures agricoles (2.255,5 millions de francs) progressent spectaculairement de 32 % par rapport à l'année dernière.

Les crédits alloués à l'**indemnité viagère de départ (I.V.D.)** augmentent de 21,5 %. Cette progression — qui ne constitue qu'un rattrapage par rapport à l'année 1982 (+ 4 %) — n'est pas le résultat d'une revalorisation de l'I.V.D. mais plus simplement celui d'une augmentation du nombre des bénéficiaires.

On regrettera que l'I.V.D. ne fasse l'objet d'aucun ajustement, ce qui fait perdre à cette importante mesure structurelle son intérêt au fil des années.

Afin de gager une partie des crédits supplémentaires, inscrits en seconde délibération devant l'Assemblée nationale, au profit de la D.J.A., le Gouvernement a réduit la dotation consacrée à l'I.V.D. de 19 millions de francs.

En ce qui concerne les crédits affectés à la **dotation aux jeunes agriculteurs (D.J.A.)** ils progressent de 79 %, passant de 345 millions de francs à 618,7 millions de francs sur la base d'une augmentation du nombre des bénéficiaires de 30 % (13.000 contre 10.000 en 1982).

Depuis le 1^{er} juillet 1982, les nouveaux montants de base applicables sont :

- 94.500 F en zone de montagne ;
- 58.800 F en autres zones défavorisées ;
- 45.500 F en zone de plaine.

Les intervalles de majoration retenus sont respectivement de 40.500 F en zone de montagne, 25.200 F en autres zones défavorisées et 19.500 F en zone de plaine.

Les montants maxima sont ainsi portés à des valeurs doubles de celles appliquées avant le 1^{er} juillet 1981, soit :

- 135.000 F en zone de montagne ;
- 84.000 F en autres zones défavorisées ;
- 65.000 F en zone de plaine.

Quant à la **modulation**, elle s'effectue selon les principes suivants :

— le montant moyen de la dotation qui en résulte doit s'établir, selon les zones, aux valeurs suivantes :

- 114.500 F en zone de montagne ;
- 71.400 F dans les autres zones défavorisées ;
- 55.250 F en zone de plaine ;

— les montants des dotations accordées au cours d'une année déterminée devront se répartir de manière équilibrée et échelonnée, à l'intérieur de l'intervalle de modulation entre le taux de base et le taux maximum.

Dans ces conditions, il paraissait difficile de parler d'un doublement réel de la D.J.A. pour tous les bénéficiaires.

A cet égard, le Gouvernement a déposé un amendement au terme de la première lecture tendant à majorer les crédits affectés à la D.J.A. de 100 millions de francs (dont 60 millions sont gagés sur les chapitres 44-43 « Fonds d'action rurale », 44-54, article 40 « Valorisation de la production agricole - Subventions économiques », 44-41, article 20 « Indemnités viagères de départ »).

Dans ces conditions, le financement du doublement effectif de la D.J.A., en tenant compte de l'accroissement des effectifs, paraît possible.

Mais il convient de ne pas oublier que l'encouragement à l'installation des jeunes sur les exploitations doit être conçu comme un ensemble : certes les conditions de leurs installation comptent, mais également, plus généralement, les conditions de vie qui sont celles de l'exploitant agricole...

A cet égard, on notera le **sort défavorable** réservé aux dotations consacrées :

- *A la modernisation des exploitations* dont les crédits sont reconduits en francs courants. Certes, l'évolution du nombre des dossiers de demandes de plan de développement est stagnante (7.000 dossiers par an) depuis deux ans, mais il faut souligner que cette situation résulte pour une part de la mise sous quota des prêts spéciaux montagne (P.S.M.) d'accompagnement qui connaissent dans nombre de départements d'importantes files d'attente et pour une autre part de la dernière augmentation des taux des P.S.M. et du raccourcissement de leur durée de bonification qui compromettent gravement les équilibres financiers prévisionnels et alourdissent par trop les charges.

- Aux *O.G.A.F.* (opérations groupées d'aménagement foncier) dont les crédits n'augmentent que de 11,4 % pour atteindre 44,5 millions de francs alors que, pour cette année, c'est un crédit de 80 millions de francs (40 millions de francs en loi de finances et 40 millions de francs dans le cadre de la conférence annuelle) qui aura été consommé.

- *A l'aide à la mécanisation agricole en zone de montagne* dont la dotation diminue de 3 %.

Certes, dans le même temps, les crédits alloués à l'indemnité spéciale de montagne progressent de 15,8 %, mais globalement, on peut s'interroger sur l'existence d'une véritable politique de la montagne.

Devant l'Assemblée nationale, le Gouvernement a déposé un amendement tendant à majorer de 20 millions de francs les dotations inscrites au chapitre 44-80 « Amélioration du cadre de vie et aménagement de l'espace rural ». Ces crédits supplémentaires permettront de revaloriser l'indemnité compensatoire pour les petits troupeaux, mesure qui intéresse les zones de haute montagne.

- *A la prophylaxie*, dont les crédits régressent de 35,7 %. Une diminution de l'effort collectif sur ce point paraît aller à contre-courant des actions entreprises jusqu'à présent, faisant courir des risques graves à notre élevage.

Reste le problème de la charge de bonification des prêts du Crédit agricole.

Les crédits qui sont demandés à ce titre ne progressent que de 5,4 % ; une économie de 650 millions de francs devant être réalisée sur le coût de la ressource. Dans les faits, l'économie sera très certainement à la charge de la caisse nationale de crédit agricole sous la forme d'une modification du calcul technique de l'échelonnement des versements de l'Etat audit organisme et de changements apportés au panier de ressources affectées aux prêts bonifiés.

Il conviendra d'obtenir toutes assurances sur le fait que cette opération n'aura aucune conséquence sur le taux des prêts bonifiés.

Cette situation traduit très certainement la volonté des pouvoirs publics de substituer au système existant un nouveau système de bonification par point, qui est d'ailleurs inscrit pour ordre dans le projet de budget (chapitre 44-45). Les solutions apportées à ce problème sont d'importance, compte tenu de l'endettement de l'agriculture française qui a fortement crû.

Estimé à 145 milliards de francs fin 1981 (73 % du montant des livraisons et 136 % de la valeur ajoutée de l'agriculture) il pose davantage de problèmes par sa concentration sur un nombre réduit mais croissant d'exploitations que par son montant global.

La répartition par objets de l'endettement des exploitations se présente ainsi :

— le poids des crédits à court terme — 16 % de l'endettement total environ en 1981 — est constant. Cette stabilité a sans doute pour contrepartie un recours accru aux crédits auprès des fournisseurs, y compris les coopératives ;

— la part des prêts d'équipements productifs a crû depuis 1978 pour atteindre 53,6 % en 1981 ;

— le poids de l'endettement foncier reste important : 25 % en 1981 contre 26 % en 1978 ;

— enfin la charge des prêts calamités, après avoir atteint 16,3 % en 1977, est retombée à 6 % environ en 1981.

Si l'on considère les réalisations des prêts du Crédit agricole en 1981 et au premier semestre 1982, la situation est la suivante :

**RÉALISATIONS DE PRÊTS SUR AVANCE ET A MOYEN TERME
AUX EXPLOITATIONS AGRICOLES**

(En millions de francs.)

	1981	Premier semestre 1982
<i>Equipement agricole</i>	12.245	6.558
Bonifiés	6.387	3.526
Non bonifiés	2.327	1.204
Moyen terme	3.531	1.827
<i>Prêts d'installation (jeunes agriculteurs et prêts spéciaux)</i>	2.785	1.667
<i>Prêts fonciers</i>	2.770	1.516
Bonifiés	1.728	887
Non bonifiés	1.033	621
Moyen terme	8	8
Total	17.798	9.741

**RÉALISATION DE PRÊTS SUR AVANCE + MOYEN TERME
(CALAMITÉS, LOGEMENT, I.A.A.)**

(En millions de francs.)

	1981	Premier semestre 1982
<i>Calamités</i>	270	1.510
<i>Logement</i>	28.881	14.606
Agriculteurs	3.694	1.929
Non-agriculteurs	25.187	12.677
<i>Industries agro-alimentaires</i>	3.049	1.534
Coop et assimilées	2.769	1.379
I.A.A. autres	280	155
<i>Total</i>	32.233	17.450

Quant aux seuls prêts bonifiés, l'enveloppe globale est passée de 17.695 millions de francs en 1981 à 20.440 millions de francs en 1982, soit une augmentation de 15,5 % ; à ces chiffres doivent être ajoutés les suppléments décidés en cours d'année qui ont atteint 650 millions de francs en 1981 et 400 millions de francs en 1982.

En ce qui concerne la répartition par secteurs des enveloppes initiales, les points suivants méritent d'être soulignés :

— la progression est importante pour les possibilités de prêts affectées au financement des investissements productifs de l'agriculture : l'accroissement global de 22 % (11.630 millions de francs contre 9.530 millions de francs) recouvre des évolutions différentes selon les catégories :

(En pourcentage.)

- les prêts d'installation « J.A. » et autres « M.T.S. » (3.450 millions de francs, contre 2.580 millions de francs) sont en forte progression + 33,7
- les prêts spéciaux de modernisation (2.900 millions de francs contre 2.200 millions de francs) progressent également de façon très importante + 31,8
- l'enveloppe des prêts spéciaux « élevage » est à peine supérieure à celle de 1981 (1.050 millions de francs contre 1.000 millions de francs) + 5
- les concours aux investissements agricoles sur prêts bonifiés ordinaires passent de 3.750 millions de francs en 1981 à 4.230 millions de francs en 1982, soit + 12,8

— les possibilités de financement des acquisitions foncières sont du même ordre de grandeur qu'en 1981 :

- l'enveloppe des prêts fonciers est reconduite : 1.900 millions de francs ;
- celle des prêts aux S.A.F.E.R. passe à 510 millions de francs contre 425 millions de francs en 1981 ;

— les moyens affectés au financement des collectivités locales s'élèvent à 3.500 millions de francs, contre 3.100 millions de francs en 1981, soit un accroissement de près de 13 %. Cette progression est uniquement imputable à l'enveloppe de prêts destinés aux investissements bénéficiant de subventions de l'Etat qui passe de 2.000 millions de francs à 2.400 millions de francs, celle de prêts ordinaires étant fixée à 1.100 millions de francs comme les années précédentes.

On achèvera l'examen de ce secteur des interventions en notant le sort privilégié réservé à la forêt dont la dotation progresse de 35 %.

— L'action sociale.

Le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles s'élève en 1983 à 57,26 milliards de francs contre 51,05 milliards en 1982, soit une progression de 12,2 % (contre 23,8 % en 1982).

La subvention du budget de l'Agriculture passe de 10,02 milliards de francs à 7,25 milliards en 1983, soit une diminution de 27,6 %, imputable au changement intervenu dans les modalités de financement des prestations familiales que nous avons évoqué plus haut.

Parallèlement, l'apport au B.A.P.S.A. des cotisations professionnelles et taxes prélevées sur les exploitations augmentera en 1983 de 11,3 % (contre 22,5 % en 1982) et représentera plus de 11 milliards de francs.

Les problèmes soulevés par cette évolution sont développés dans mon rapport sur le B.A.P.S.A.

2. LA NOUVELLE RÉGRESSION DU BUDGET D'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement du projet de budget 1983 du ministère de l'Agriculture s'élèvent :

- en termes d'autorisations de programme à 2.023 millions de francs contre 2.365,9 millions de francs en 1982, soit une diminution de 14,5 % ;

- en termes de crédits de paiement à 1.604,9 millions de francs contre 2.025,5 millions de francs en 1982, soit une chute de 20,8 %, ainsi que cela ressort du tableau récapitulatif ci-après :

DÉPENSES EN CAPITAL

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1982	1983	Pourcentage 1983/1982	1982	1983	Pourcentage 1983/1982
— Investissements exécutés par l'Etat	318,7	343,7	+ 7,8	252,5	285,9	+ 13,2
(51-12) Etudes à l'entreprise	20,9	24,8	+ 18,7	14,5	18,9	+ 30,3
(51-40) Cartes départementales et répertoire de la valeur des terres	25	20	— 20	20	11	— 4,5
(51-91) Hydraulique : travaux sur ouvrages domaniaux	4	4	»	2	4	+ 100
(51-92) Forêts : acquisition travaux	80	82,3	+ 2,9	62	88	+ 42
(56-20) Equipement culturel et social	152	173	+ 13,8	101	113	+ 11,9
(57-01) Equipements administratifs	36,7	39,6	+ 7,9	33	50,5	+ 53
— Subventions d'investissement accordées par l'Etat ..	2.047,2	1.679,4	— 17,9	1.773	1.319	— 25,6
(61-21) Recherche	37,1	46,5	+ 25,3	25,5	41	+ 60,8
(1) (61-40) Adaptation de l'appareil de production	834,6	526,9	— 36,8	323	407,6	+ 26,2
(61-50) Orientation des productions	»	10	»	0,3	10	»
(61-56) Stockage-conditionnement, abattoirs publics .	168	177,4	+ 5,6	130	108,4	— 16,6
(61-57) Fonds de développement des industries du bois	»	8	»	»	5	»
(61-61) Transformation et commercialisation, produits des pêches	391,9	446,8	+ 14	318,3	287	— 9,8
(1) (61-80) Amélioration du cadre de vie et aménagement de l'espace rural	244	52	— 78,7	295	167	— 43,7
(61-84) Actions coordonnées de développement régional	238	273	+ 14,7	153	193,6	+ 26,5
(1) (61-92) Forêt : acquisition et travaux	110	117	+ 6,4	77	69	— 10,4
(66-20) Enseignement et formation agricoles	16	15	— 6,2	20,9	13	— 37,8
Total équipement	2.365,9	2.023,1	— 14,5	2.025,5	1.604,9	— 20,7

(1) Chapitres concernés par le transfert en D.G.E.

Toutefois, pour comparer des masses identiques, il convient de tenir compte des autorisations de programme et crédits de paiement transférés à la dotation globale d'équipement (D.G.E.) inscrite au budget du ministère de l'Intérieur, à savoir 655 millions de francs en autorisations de programme et 166 millions de francs en crédits de paiement. Ainsi, à structure budgétaire constante, on constate que les crédits de paiement enregistrent pour la deuxième année consécutive, une diminution très importante de 12,5 %, tandis que les autorisations de programme progressent de 13 %.

a) *Un problème majeur domine l'évolution des dépenses d'équipement : celui de la mise en place de la D.G.E.*

Sont concernées les dotations suivantes :

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme				Crédits de paiement			
	1982	1983		Pourcentage 1983/1982	1982	1983		Pourcentage 1983/1982
			dont D.G.E.				dont D.G.E.	
<i>Chapitre 61-40 :</i>								
Art. 20 : Aménagements fonciers	389,6	379,7	362,8	— 2,5	290	273,4	90,7	— 5,7
Art. 50 : Travaux hydrauliques régionaux ..	207	233,8	67,8	+ 12,9	184,5	106,2	16,9	— 42,5
<i>Chapitre 61-80 en totalité</i>	244	266,5	214,5	+ 9,2	295	225	56	— 23,7
notamment :								
Art. 10 : Eau et assainissement	70	56,2	54,2	— 19,7	85	42,5	13,6	— 50
Art. 90 : Electrification rurale	75	84,1	83,1	+ 12	80	57	20,8	— 28,7
<i>Chapitre 61-89. — Incitation au regroupement communal</i>	5	5,6	5,6	+ 12	21	10,4	1,4	— 50,5
<i>Chapitre 61-92 :</i>								
Art. 70 : Aménagement des espaces verts forestiers	8	8,5	4,5	+ 12,5	6	9,6	1,1	+ 60

On constate alors quelle que soit leur affectation budgétaire — budget de l'Agriculture ou D.G.E. — **une chute spectaculaire des investissements productifs.**

Remembrement, hydraulique, équipement de stockage, assainissement, électrification rurale, autant de postes sacrifiés.

Ce désengagement de l'Etat apparaît comme très critiquable dans ses modalités de réalisation :

— d'une part, l'on constate que, même en ajoutant le montant prévu de la D.G.E. au budget de l'Agriculture, les crédits disponibles en 1983 régressent au titre de 1982 alors que dans le même temps, viennent d'être annulés 533 millions de francs d'autorisations de programme et 103 millions de francs de crédits de paiement, soit 25 % des dotations d'équipement ;

— d'autre part, on transfère par anticipation les crédits en cause, préjugant ainsi de l'adoption par le législateur du titre III — section 4 — du projet de loi relatif à la répartition des compétences entre les communes, les régions et l'Etat.

En outre, compte tenu des délais d'adoption puis d'application sur le terrain du projet de loi en cause, la mesure de transfert apparaît en réalité comme une opération tendant à « geler » pour un an la réalisation d'un certain montant de travaux.

b) *Les principales caractéristiques de ce budget sont les suivantes :*

— Le sort privilégié réservé, à côté des investissements exécutés par l'Etat, à la recherche (+ 46,5 % en autorisations de programme, + 60,8 % en crédits de paiement), aux interventions des S.A.F.E.R. (+ 58 % en autorisations de programme), et aux grands aménagements régionaux (+ 18,3 % en autorisations de programme, + 35,7 % en crédits de paiement).

— **La régression très sensible d'un ensemble de dotations essentielles pour le monde agricole :** l'aménagement foncier et le remembrement (— 2,5 % en autorisations de programme, — 5,7 % en crédits de paiement), l'hydraulique (— 44,2 % en crédits de paiement), l'eau et l'assainissement (— 19,7 % en autorisations de programme, — 50 % en crédits de paiement), l'électrification rurale (— 28,7 % en crédits de paiement), la modernisation des exploitations (— 32,3 % en crédits de paiement) et ce, même si l'on considère les dotations transférées en D.G.E.

— En ce qui concerne le **remembrement** (— 2,5 % en autorisations de programme, — 5,7 % en crédits de paiement, D.G.E. incluse), le niveau des crédits prévus pour 1983 ne permettra pas de maintenir le rythme actuel des travaux et de nombreux départements devront attendre pour profiter de cet investissement productif lourd.

On rappellera que la superficie totale à remembrer pour l'ensemble de la métropole est évaluée à 21.900.000 hectares pour une surface agricole utile de 32.000.000 hectares. Au 1^{er} septembre 1982, on estime que la surface remembrée s'élève à 11.600.000 hectares (53 %).

— En ce qui concerne l'**hydraulique** (A.P. : + 13,2 %, C.P. : — 40 %), compte tenu des retards accumulés, il serait nécessaire que le rythme des travaux s'accroisse. On rappellera en effet que la situation est très mauvaise en matière d'assainissement par drainage souterrain ainsi qu'en matière d'irrigation (3 % de la surface agricole utile) où la superficie équipée atteint 1,3 million d'hectares contre 3 millions en Espagne et près de 4 millions en Italie.

— Quant aux « **services publics ruraux** » (chap. 61-80), la quasi-reconduction en francs courants de la dotation va pénaliser une nouvelle fois les zones défavorisées et de montagne, principales bénéfici-

ciaires de ces dotations, dans lesquelles le secteur de la production agricole est le seul fixateur d'emplois et moteur de l'occupation du sol et de l'aménagement du territoire.

— On notera par ailleurs la **diminution des crédits d'investissement affectés à l'enseignement privé** (— 7,6 % en autorisations de programme, — 38,4 % en crédits de paiement) alors que dans le même temps l'enseignement agricole public verra ses autorisations de programme progresser de 13,5 % et ses crédits de paiement de 12 %.

— Quant **aux aides publiques aux industries agro-alimentaires**, elles revêtent la forme :

- *des primes d'orientation agricole (P.O.A.)* dont la dotation progresse : 14,8 % en autorisations de programme (400 millions de francs) et régresse de 10,6 % en crédits de paiement (255,5 millions de francs) ;

- *des subventions à la coopération ;*

- *des aides du Fonds d'intervention stratégique* qui voit, contrairement à l'année passée où ses moyens avaient régressé (— 60 % en autorisations de programme et — 62,5 % en crédits de paiement), ses autorisations de programme augmenter de 8,2 % (43,3 millions de francs) et ses crédits de paiement ne diminuer que de 3,3 % (29 millions de francs).

- *des aides à la recherche technique.*

Dans le souci de mieux préparer les entreprises à la compétition internationale en leur permettant d'acquérir le plus rapidement possible l'avance technologique nécessaire à leur développement, les crédits mentionnés dans le projet de budget de l'Agriculture pour 1983 (18,2 millions de francs en autorisations de programme et 16 millions de francs en crédits de paiement) pour la recherche technologique et l'innovation dans les industries agricoles et alimentaires sont en accroissement respectivement de 40 % et 88,6 % par rapport à 1982. Ces crédits ont pour objet de promouvoir l'exploitation des acquis de la recherche par nos industries agricoles et alimentaires et à contribuer à une bonne orientation de la recherche en fonction des besoins de ces industries.

C. — LES AUTRES DOTATIONS BUDGÉTAIRES INTÉRESSANT L'AGRICULTURE

1. LES CRÉDITS FIGURANT AUX CHARGES COMMUNES

Dans le budget des Charges communes — dont le rapport est présenté par notre distingué collègue M. Dufaut — ne sont plus inscrits comme crédits intéressant l'Agriculture que ceux concernant les annuités pour le paiement des subventions de l'Etat attribuées aux collectivités locales (chap. 11-21).

En exécution de certaines dispositions législatives, l'Etat doit verser à des collectivités publiques et privées des subventions sous forme d'annuités, au titre de l'exécution de travaux d'équipement rural.

Ces subventions donnent droit à la délivrance de titres payables en quinze annuités au moins (0,97 million de francs pour 1983 contre 1,21 millions de francs en 1982).

Le ministère de l'Agriculture fait connaître au ministère de l'Economie le montant de la subvention définitivement acquise à la collectivité bénéficiaire et celui des emprunts locaux qu'elle a contractés en vue de la délivrance du titre d'annuités.

2. LES CRÉDITS INSCRITS DANS LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Parmi les comptes spéciaux du Trésor — dont le rapport est présenté par notre distingué collègue M. Poncelet — figurent les opérations effectuées sur deux comptes d'affectation spéciale intéressant l'Agriculture :

— le Fonds national pour le développement des adductions d'eau ;

— le Fonds forestier national.

a) *Le Fonds national pour le développement des adductions d'eau.*

Des subventions et, subsidiairement, des prêts sont alloués par ce Fonds aux collectivités locales qui réalisent des adductions

d'eau potable et des équipements pour l'assainissement dans les communes rurales.

Par rapport à 1982, les autorisations de programme pour 1983 sont en régression de 6,8 %, passant de 644 millions de francs à 600 millions de francs ; les crédits de paiement stagnent (+ 1 %), s'élevant à 611,5 millions de francs contre 605,3 millions de francs en 1982.

Comme les travaux réalisés par l'intermédiaire de ce Fonds sont indissociables de ceux financés en matière d'hydraulique et d'assainissement dans le cadre du budget de l'Agriculture, la diminution de 6,8 % des autorisations de programme est grave, compromettant l'équipement des zones défavorisées.

En effet, eu égard aux effets de l'inflation, il apparaît que le complément apporté par le F.N.D.A.E. ne permet pas de compenser la chute des dotations inscrites au budget du ministère de l'Agriculture.

b) *Le Fonds forestier national.*

Des subventions et des prêts sont octroyés par ce Fonds pour la reconstitution, la conservation et la mise en valeur de la forêt française ; ces avantages sont consentis, soit en numéraire, soit sous la forme de travaux exécutés par l'Etat.

Les autorisations de programme pour 1983 sont, par rapport à l'année précédente, diminuées de 6,9 % et passent de 435 millions de francs à 405 millions de francs.

Les crédits de paiement régressent eux aussi de 6,4 % et n'atteignent que 525 millions de francs contre 561,2 millions de francs en 1982.

La structure des dépenses du Fonds est la suivante :

Dépenses ordinaires	172,3 millions de francs, soit	32,8 % (— 4 %)
Dépenses en capital	126 millions de francs, soit	24 % (— 8 %)
Prêts	226,7 millions de francs, soit	43,2 % (— 8 %)
	<hr/>	<hr/>
Total	525 millions de francs, soit	100 % (— 6 %)

La hausse des crédits du ministère de l'Agriculture devait permettre de compenser les effets de cette réduction, imputable à la conjonction de la stagnation des recettes de la taxe unique sur les produits forestiers et aux engagements antérieurs pris sous la forme d'autorisations de programme qui doivent être couvertes par des crédits de paiement.

3. LE F.I.D.A.R. (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT RURAL)

Le F.I.D.A.R. qui, désormais, réunit en une instance unique des crédits autrefois dispersés entre le Fonds de rénovation rurale, les crédits d'équipement du Fonds d'action rurale et les crédits inscrits au F.I.A.T. pour le financement des contrats de pays et des actions relatives aux services publics en milieu rural, voit dans le projet de budget 1983 ses autorisations de programme situées à hauteur de 413 millions de francs, soit une augmentation en francs courants de 11 % par rapport à 1982, et ses crédits de paiement progresser spectaculairement de 72 %.

En 1982, la dotation initiale du F.I.D.A.R. a été fixée à 352 millions de francs. A ce jour, les actions financées en 1982 se répartissent comme suit pour un montant global de 1,4 milliard de francs : agriculture-forêts 55 %, industrie et artisanat 16 %, tourisme 17 %, équipements collectifs 4,5 %, divers 7,5 %. La part affectée aux opérations à caractère économique est de 86 %. Celle consacrée au fonctionnement atteint 16 %.

En 1983, la politique du F.I.D.A.R. devrait être poursuivie confirmant les orientations prises l'année dernière. La procédure amorcée en 1982 sera maintenue : le Comité interministériel de développement et d'aménagement rural ne sera pas saisi de projets isolés mais de programmes globaux préparés au niveau des régions et/ou des massifs et approuvés par les conseils régionaux. La priorité aux zones de montagne sera maintenue. En revanche, les orientations des programmes ne seront connues qu'à l'issue des travaux de préparation en cours qui associent, au niveau régional, tous les partenaires concernés.

TROISIÈME PARTIE

UN PROBLÈME ACTUEL : LES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Nous avons vu dans la première partie de ce rapport que l'un des facteurs essentiels de la dégradation du revenu agricole réside dans l'évolution constatée sur le poste des consommations intermédiaires dont la part dans la production agricole est passée en valeur courante de 30 % en 1970 à près de 47 % en 1981.

Thème retenu par la conférence annuelle agricole, tenue au mois de juin dernier, en raison de son acuité, la question de la maîtrise des coûts de production est au demeurant fort complexe.

Après avoir analysé ce problème sous ses différents aspects, nous tenterons de dégager de cette étude des enseignements pour l'avenir.

A. — LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les consommations intermédiaires sont les achats de biens et services effectués par l'agriculture aux autres branches de l'économie en vue d'assurer la production agricole.

La croissance soutenue de la production agricole au cours des vingt dernières années a nécessité un recours accru à ces achats, d'où une progression des consommations intermédiaires sensiblement plus rapide que celle de la production elle-même.

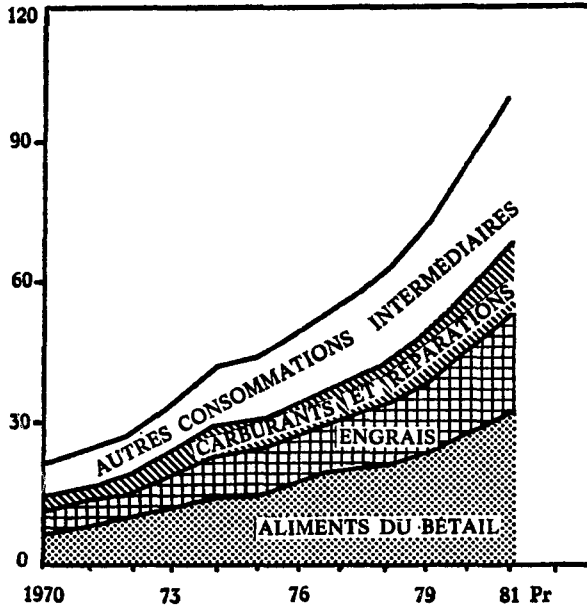
Ce phénomène majeur pour l'économie agricole moderne caractérise la dépendance de plus en plus marquée de l'agriculture à l'égard de son amont. Il a été accentué depuis 1974, et à nouveau à partir de 1979, à la suite du renchérissement du coût de l'énergie. En 1970, il fallait environ 30 F de consommations intermédiaires pour produire 100 F de produits agricoles ; il en faut près de 48 en 1981.

Le tableau et le graphique ci-après permettent de prendre une vue d'ensemble de cette évolution.

CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES

Évolution 1970-1981

en milliards de francs



(En milliards de francs courants.)

	1970	1975	1980	1981 (Pr.)
Aliments du bétail	6,8	14,9	28,2	33,4
Engrais	4,2	9,0	18,0	19,8
Carburants et réparations	3,2	6,8	13,2	15,8
Protection des cultures	1,2	2,9	7,6	9,0
Entretien des bâtiments	0,8	1,4	2,8	3,2
Dépenses vétérinaires	0,9	1,9	3,9	4,6
Autres biens	2,5	4,8	8,7	9,9
Autres services	1,4	2,4	5,0	5,9
Total C.I. (T.V.A. incluse)	21,0	44,5	87,4	101,6
(hors T.V.A.)	19,6	39,6	80,7	93,9
Consommations intermédiaires/Livraisons (%) ..	30,3	36,6	45,1	47,7

(Pr. : prévisionnel.)

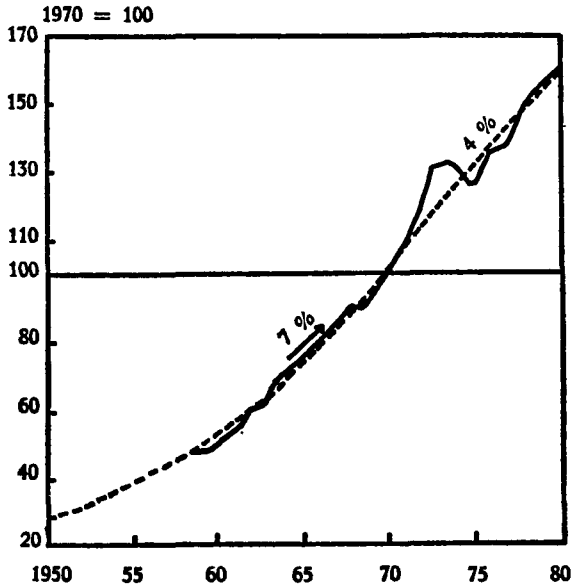
Source : I.N.S.E.E.

Nous allons à présent examiner quatre aspects de cette évolution.

1. L'ÉVOLUTION EN VOLUME

Après avoir progressé très régulièrement de 1950 à 1970, le volume des consommations intermédiaires a vu son évolution perturbée par de nombreux facteurs au cours de la décennie 1970-1980, sans pour autant s'éloigner de sa tendance à long terme.

CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES DE L'AGRICULTURE Indice de volume.



Contrairement à ce qui s'était passé lors du premier choc pétrolier, le renchérissement des consommations intermédiaires en 1979 et 1980 n'a pas entraîné de réduction du volume des achats. Cependant, à l'inverse de 1974-1975, la hausse n'a pas touché l'alimentation animale dans la période récente. Or, l'expansion du volume des imputs en 1980 est due, pour sa quasi-totalité, à l'augmentation du volume des aliments des animaux.

2. L'ÉVOLUTION EN PRIX

Alors que les hausses de 1974 n'étaient pas tout à fait résorbées, les prix des consommations intermédiaires ont connu une *nouvelle progression brutale en 1980*. Mais ne touchant que les carburants et les engrais, son ampleur a été plus limitée qu'en 1974. 15,5 % au lieu des 24,1 %, mais surtout 1,5 % au lieu de 9,1 % en monnaie constante. Le tableau ci-après illustre ce propos.

**CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES
ENSEMBLE**

Années	Indice de prix 1970 = 100	
	Francs courants	Monnaie constante
1960	76,7	114
1970	100	100
1975	168,3	110,1
1976	179,1	106,9
1977	195,2	106,5
1978	205,4	102,8
1979	225,7	102
1980	260,5	103,7

Source : Comptabilité nationale.

3. L'ÉVOLUTION STRUCTURELLE

Si la structure interne des consommations intermédiaires s'est assez peu transformée au niveau de la France entière, ainsi que le montre le tableau ci-après :

STRUCTURE DES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES

(En pourcentage.)

	1970	1975	1981
Aliments des animaux	32,7	33,8	33
Engrais	20,2	20,3	19,1
Produits pétroliers	5,1	4,9	6
Produits phytosanitaires	5,6	6,7	9,6
Entretien des bâtiments	3,7	3,2	3,2
Entretien du matériel	10,3	10,5	9,4
Dépenses vétérinaires	4,1	4,3	4,5
Autres	18,3	16,3	15,2
Total	100	100	100

il n'en est pas de même au niveau des différentes régions : ce qu'illustre le tableau suivant :

STRUCTURE DES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES

Part de chaque poste dans le total des C.I.

(En pourcentage.)

Région de programme	Aliments des animaux			Engrais			Produits pétroliers			Produits phytosanitaires		
	1970	1975	1980	1970	1975	1980	1970	1975	1980	1970	1975	1980
Ile-de-France	15	16,6	11,4	32,8	28,5	30,9	14,2	13,1	8,9	3,3	6,4	12
Champagne-Ardenne	21,7	15,1	19,1	34,9	38,4	30,4	4,7	4,1	5,8	4,6	7	13,1
Picardie	25	23,3	21,6	31,2	30,8	28,7	4,3	3,7	5,6	3	5,9	9,5
Haute-Normandie	31,7	30,7	28,2	25,1	24,8	25,2	4,3	3,8	5,1	2,4	3,8	5,7
Centre	28,8	22,9	15,8	30,1	32,7	33,7	4,6	4,2	5,9	5	7,7	11,3
Basse-Normandie	39,1	38,3	31,3	14,8	17,9	18,5	3,8	3,7	6,3	3,5	2,2	3,6
Bourgogne	34,6	29,4	26,8	21,7	23,2	23,5	3,3	2,9	5,5	2,9	6,7	6,1
Nord	41	44,2	37,9	19,3	17,6	20,6	2,8	2,4	4,6	1,8	2,6	3,4
Lorraine	38,3	34,2	28,8	17,2	21,4	24,2	5,5	5,7	7,3	2,5	3,9	5,7
Alsace	35,2	32	25,7	13,6	16,5	22,7	7,4	8,3	9,6	4,1	6,6	6,9
Franche-Comté	43,5	41,6	41,3	12,4	14,5	17,5	5,9	5,1	5,4	1,6	2,4	2,7
Pays-de-la-Loire	37,1	37	36,2	16,5	17,5	17,8	3,4	3,6	4,3	2,8	3,7	4,3
Bretagne	51,3	59	62,2	11,2	9,4	9,6	3,2	2,3	2,6	0,5	0,9	1,2
Poitou-Charentes	32,3	29	26,4	20,4	22,2	24,3	4,4	3	4,1	6,5	9,5	10,7
Aquitaine	27,4	27,2	20,2	16,9	17,2	20,6	5	5,5	8,2	8,7	11,4	8,8
Midi-Pyrénées	35,3	29,2	28,6	16,9	19,9	20,8	5	5	6,2	7,1	11,1	9,9
Limousin	45,6	22,1	24,3	9,5	16,2	17,4	6,7	7,9	8,2	1,2	2,8	3,7
Rhône-Alpes	34,6	41	39,2	13,3	12,1	12,7	5,6	6	7,1	6,1	7	7,7
Auvergne	43,7	32	32,5	10	13	15,7	4,5	4,6	6,7	2	3,7	3,9
Languedoc	10,4	13,8	12,8	13,5	19,5	18,6	5,9	8,9	10,5	24,9	14,7	13,8
Provence-Côte d'Azur	15,8	21,3	16,5	15,1	13,1	17,3	7,3	8,7	10,4	14,5	16,5	14
Corse	16,1	10,5	8,2	10,9	6,9	10,1	4,3	6,3	10,9	25,6	31,5	23,8
France entière	32,7	33,8	32	20,2	20,3	20,9	5,1	4,9	5,7	5,6	6,7	8,8

— pour les *aliments des animaux*, la part de ce poste dans le total des coûts de production en 1970 allait de 10 % (Languedoc) à 51 % (Bretagne). Entre 1970 et 1980, cette part a diminué dans toutes les régions, à l'exception de la Bretagne et de la région Rhône-Alpes.

— pour les *engrais*, la part de ce poste diminue de 1970 à 1980 dans les régions de grande culture mais progresse dans les régions d'élevage.

— pour les produits *phytosanitaires*, la progression de la part relative de ce poste dans les coûts de production concerne essentiellement les régions de grandes cultures (Ile-de-France, Cham-

pagne), ce développement compensant la baisse relative des engrais. Dans les autres régions, la part des produits phytosanitaires s'accroît comme la moyenne nationale.

4. LES COMPARAISONS INTERNATIONALES

L'évolution des consommations intermédiaires dans la C.E.E. telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-après :

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES DANS LA C.E.E.

Indices de volume : 100 en 1975.

	1974	1975	1976	1977	1978	1979
R.F.A.	98,3	100	107,2	111,9	115,6	121,7
France (1)	105,5	100	107,7	110,6	118,9	124,4
Italie	98,5	100	104,6	111,5	119	124,4
Pays-Bas (1)	98,1	100	106,3	110,1	121,1	124,9
Belgique	99,6	100	100,5	101,5	100,9	100,9
Royaume-Uni	100,1	100	102,1	103,5	102,9	104
Danemark	95,9	100	111,2	113,9	123	134
Irlande	104,8	100	110,1	121	138,8	159,5

(1) Hors T.V.A. déductible.

Source : Eurostat.

montre que, bien que le niveau des consommations intermédiaires y soit déjà élevé (55,4 % de la production agricole finale), sa croissance reste très vive au Danemark. Elle est un peu moins rapide aux Pays-Bas et en Allemagne (53,6 % et 54,7 %) et pratiquement nulle en Belgique et au Royaume-Uni (56,1 % et 54,7 %).

Dans les pays où les achats d'imputs sont relativement moins importants (Italie 27,8 %, France 40 %, Irlande 44,5 %), ils ont tendance à se développer rapidement.

B. — L'EXAMEN DÉTAILLÉ DES DIFFÉRENTS POSTES EN VOLUME ET EN PRIX

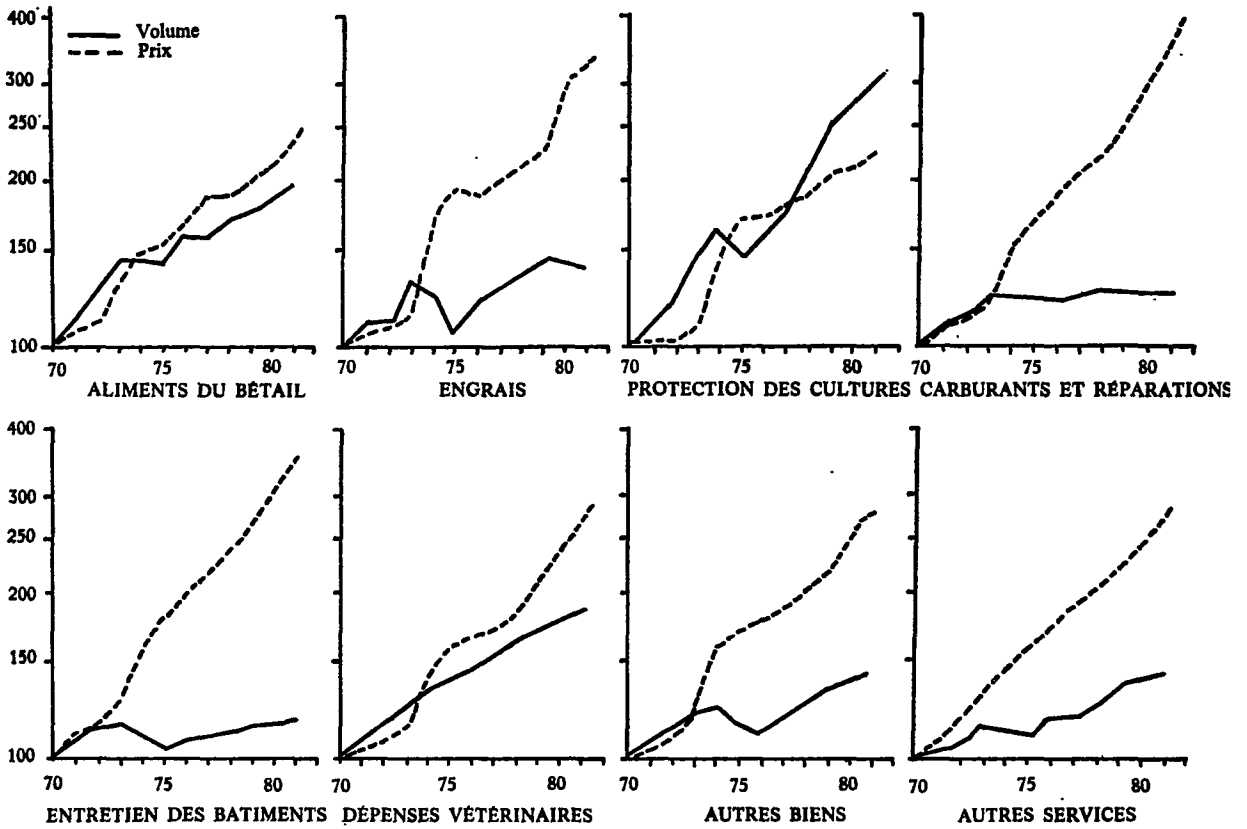
Les évolutions en volume des consommations intermédiaires ont été différenciées suivant les produits depuis 1970. La progression a été forte pour les aliments des animaux, les dépenses vétérinaires et les produits de protection des cultures. Les hausses de prix considérables intervenues depuis 1974 ont par contre freiné la consommation de produits pétroliers et d'engrais (ceux-ci ont sans doute été compensés par une meilleure utilisation des produits phytosanitaires). Il en va de même pour l'entretien des bâtiments.

Les prix de tous les postes de consommations intermédiaires ont connu depuis 1970 de fortes hausses, essentiellement depuis 1973 ou 1974. Ce sont les prix des aliments des animaux et des produits de protection des cultures qui ont le moins augmenté sur l'ensemble de la période 1970-1981.

En 1981, les consommations intermédiaires se sont accrues en volume de 2,6 % pour une hausse des prix de 13,3 %. On a constaté une baisse des achats d'engrais pour la deuxième année consécutive. Les autres postes ont évolué en volume sensiblement au même rythme que les années précédentes. On a assisté de nouveau à une forte hausse du prix de l'énergie (+ 28 %) mais également des aliments des animaux (+ 14 %), tandis que les prix des engrais augmentaient de façon assez modérée (+ 11 %).

On examinera successivement les différents postes figurant sur les graphiques et tableaux ci-après :

ÉVOLUTION EN PRIX ET VOLUME DES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES
(1970 = 100)



ÉVOLUTION DES PRIX

(Indice 1970 = 100.)

Postes	1975	1980	1981 (Pr.)
Aliments du bétail	152	219	250
Engrais	198	301	334
Protection des cultures	172	211	230
Carburants et réparations	171	321	385
Entretien des bâtiments	180	315	356
Dépenses vétérinaires	160	256	289
Autres biens	167	253	281
Autres services	160	256	290
Total	164	243	275

Pr. : Prévisionnel.

Source : I.N.S.E.E. - Comptes de l'Agriculture de la nation.

ÉVOLUTION DES VOLUMES

(Indice 1970 = 100.)

Postes	1975	1980	1981 (Pr.)
Aliments du bétail	143	189	196
Engrais	107	142	140
Protection des cultures	147	282	307
Carburants et réparations	124	128	128
Entretien des bâtiments	104	115	117
Dépenses vétérinaires	139	180	187
Autres biens	114	137	141
Autres services	110	141	145
Total	116	142	146

Pr. : Prévisionnel.

Source : I.N.S.E.E. - Comptes de l'Agriculture de la nation.

1. LES ALIMENTS DU BÉTAIL

Principal approvisionnement en valeur de l'agriculture, ce poste (33 % des dépenses) a connu une croissance très forte en volume jusqu'en 1973 (+ 12 % par an). Après la « crise des protéines » de

1973 qui a entraîné une progression des prix des aliments de 20 %, la croissance en volume a été réduite à environ 5 % par an, en moyenne.

Les **prix** ont évolué de façon relativement modérée, en tout état de cause, moins rapidement que ceux des coûts de production.

La flambée des cours du soja à la fin de 1980 puis la réévaluation du dollar ainsi que la progression du prix des céréales ont modifié cette évolution en 1981 qui a connu une hausse des prix de 14,1 %.

2. LES ENGRAIS

Après les produits pétroliers, les engrais sont les produits industriels indispensables à l'agriculture dont les prix ont augmenté le plus depuis dix ans, sous la pression des hausses de l'énergie et des matières premières.

En **matière de prix**, le premier choc pétrolier avait provoqué une hausse de prix de 50 % en 1974. En revanche, la répercussion des augmentations survenues en 1980-1981 des matières premières a été moins importante que l'on aurait pu le penser : + 25 % en 1980 et moins de 10 % en 1981.

Parallèlement, les consommations ont connu des baisses d'utilisation en 1974-1975, puis à nouveau en 1980 (— 2,7 %) et 1981 (— 3,3 %).

Les résultats connus de la campagne agricole du 1^{er} mai 1981 au 30 avril 1982 laissent apparaître une consommation de 14,7 millions de tonnes de produits d'engrais contre 15 millions pour la campagne précédente, soit une réduction de 2 %.

Exprimée en terme d'éléments fertilisants, cette situation se traduit par une réduction importante de 5,8 % en anhydride phosphorique, une stabilité de la consommation en potasse et une légère progression de 2,3 % en azote.

Cependant, à travers ces résultats, il est apparu qu'un certain changement est intervenu dans la structure des produits utilisés. Cela s'est manifesté par un transfert vers les produits composés et notamment ternaires qui ont enregistré 1,3 % de mieux.

Malheureusement, dans la même période, les **activités industrielles nationales de production** ont, semble-t-il témoigné quelques faiblesses qui se traduisent par des **résultats nettement inférieurs à ceux de l'année précédente**.

Ainsi, les ateliers de fabrication de *produits azotés* n'ont pu réaliser en 1981-1982 globalement que 1.370.309 tonnes contre 1.556.039 tonnes pour la période précédente, soit une diminution de 11,9 %.

Pour l'anhydre phosphorique, *les industries phosphatières* ont accusé une baisse de production de 17 %, réalisant 1.105.567 tonnes contre 1.333.392 tonnes.

Cependant, les produits, les plus touchés dans ce secteur sont encore les scories de déphosphoration et plus particulièrement les scories moulues dont la production liée aux activités sidérurgiques a diminué de 23,9 % passant de 1.854.012 à 1.409.124 tonnes.

Dans la *potasse*, le niveau de production qui n'est guère plus favorable, a vu une baisse d'activité dans la plupart des branches :

- 9,7 % dans l'extraction des sels bruts ;
- 10,6 % dans la fabrication de chlorure.

Cependant, on a pu constater, dans cette conjoncture défavorable, un effort pour maintenir les livraisons de produits à l'agriculture à un niveau sensiblement équivalent à celui de la campagne précédente ; de même, les exportations se sont accrues de 13,6 % notamment pour les engrais potassiques simples.

Tout cela a amené les responsables de ce secteur de production à recourir à des mesures de déstockage de l'ordre de 3 à 4 %.

3. LES PRODUITS DE PROTECTION DES CULTURES

La protection phytosanitaire poursuit son expansion à un rythme rapide (+ 11,3 % en moyenne par an depuis 1975) en raison notamment de l'évolution modérée des prix (+ 6 %).

En valeur, la consommation de ces produits a augmenté très fortement en même temps que leur part dans l'ensemble des consommations intermédiaires : 5,6 % en 1970, 6,7 % en 1975, 8,8 % en 1980, 9,6 % en 1981.

4. LES PRODUITS PÉTROLIERS

Depuis 1974, l'utilisation de produits pétroliers a diminué de 9 %. En 1981, elle représente 6 % environ du total des consommations intermédiaires.

Ce poste connaît des évolutions en volume très faibles.

Après une croissance régulière de la consommation jusqu'en 1974, on a assisté à une stagnation sous l'effet des hausses de prix (+ 50 % en 1974) puis à une baisse à un rythme annuel de 3 à 4 %.

Le deuxième choc pétrolier intervenu fin 1979 a eu surtout des conséquences sur l'année 1980 (+ 25 % en termes réels).

En 1981, comme pour les engrais, la remontée du dollar a entraîné une vive augmentation des prix des produits pétroliers.

On soulignera que l'évolution du prix de l'énergie n'a en réalité qu'une influence directe faible sur le revenu agricole, étant donné le faible poids des dépenses en produits pétroliers. Ce qui est en revanche très important, ce sont les répercussions que l'évolution du prix de l'énergie a sur l'ensemble des autres postes de dépenses.

5. LES AUTRES DÉPENSES

En ce qui concerne *les dépenses vétérinaires*, leur volume tend à se ralentir progressivement. Quant à leur prix, il évolue, sur une longue période, approximativement au même rythme que l'inflation.

La tendance des *dépenses pour l'entretien du matériel* s'est nettement infléchie depuis 1974 : à une croissance de 5,4 % l'an, a succédé une évolution de 1,5 % en moyenne.

Le ralentissement de l'investissement en matériel pourrait toutefois entraîner un allongement de sa durée de vie moyenne et une reprise du volume des réparations.

Le poste « *autres services* » (transports, services d'assurances, comptabilité, frais de notaire) progresse rapidement (+ 2,7 % en 1980). Quant aux prix, ils sont restés stables.

C. — LES DEUX PROBLÈMES ESSENTIELS QUE SOULEVENT LES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES

Une meilleure utilisation de ces facteurs de production trop souvent importés, et une meilleure maîtrise des prix devraient permettre d'enrayer la dégradation du revenu qui compromet les efforts de productivité réalisés par les agriculteurs.

Nous examinerons ce problème sous les deux aspects des importations et du revenu agricole.

1. L'IMPORTANCE DES IMPORTATIONS

— En 1981, les importations de biens constituant des consommations intermédiaires de l'agriculture se sont élevées à **6,4 milliards de francs**, dont :

(En milliards de francs.)

— engrais	3,6
— produits phytosanitaires	2,4
— aliments préparés pour les animaux	0,5

Malgré la hausse de 33,2 % des importations de produits phytosanitaires, la croissance des achats de consommations intermédiaires en 1981 n'a été que de 10,7 % du fait de la baisse de 0,5 % des engrais.

Pour ce dernier poste, les importations ont concerné, pour la campagne 1981-1982, un volume de 4.585.000 tonnes se répartissant comme suit :

- 1.869.000 tonnes d'engrais azotés simples (+ 1 %) ;
- 564.000 tonnes d'engrais phosphatés simples (—22,8 %) ;
- 354.400 tonnes d'engrais potassiques simples (— 8,4 %) ;
- 1.776.900 tonnes d'engrais divers (+ 7,3 %).

En regard, les exportations françaises en matière d'engrais ont porté pour l'ensemble des produits sur un volume de 1.627.000 tonnes (— 7,2 %) dont :

- 594.300 tonnes d'engrais azotés simples (— 9,6 %) ;
- 205.400 tonnes d'engrais phosphatés simples (— 25,6 %) ;
- 447.700 tonnes d'engrais potassiques simples (+ 42,2 %) ;
- 373.000 tonnes d'engrais composés et divers (— 32,9 %).

Exprimées en valeurs, les exportations pendant la période de référence ont assuré des recettes de 1.440,2 millions de francs (+ 6 %) qui se répartissent de la manière suivante :

- 643 millions de francs pour les produits azotés (+ 1,7 %) ;
- 105 millions de francs pour les engrais phosphatés (+ 10 %) ;
- 294 millions de francs pour les engrais potassiques (+ 57,4 %) ;
- 394,2 millions de francs pour les engrais composés (— 29,6 %).

Ainsi, la balance commerciale de la France en matière d'engrais a été déficitaire de 1.430 millions de francs pour la période considérée.

Les six premiers mois de l'année 1982 font apparaître, au contraire, une nette augmentation des importations (+ 30,3 % par rapport au premier semestre 1981). La progression des achats de produits phytosanitaires s'est en effet maintenue (+ 32,7 %) alors que celle des engrais atteint 31,7 % au terme de ce premier semestre.

— Les importations de moyens de production ont représenté, en 1981, 5 milliards de francs, dont :

(En milliards de francs.)

— tracteurs	1,7
— machines de récolte et de battage	2,1
— autres matériels	1,2

Leur croissance qui était de 16 % en 1981 atteint 34,4 % au premier semestre 1982 (par rapport au premier semestre 1981) en raison de la forte hausse des achats de tracteurs (+ 56,9 %).

A cette occasion, on peut dresser le tableau suivant de l'industrie française du machinisme agricole.

En 1981, 490 entreprises ayant une activité de production dans cette branche ont été recensées en France. Elles employaient, au 31 décembre 1981, 34.500 personnes contre 36.000 en 1980, 36.800 en 1979 et 40.500 en 1978. La concentration globale reste forte, puisque les cinq premières entreprises ont réalisées 50 % du chiffre d'affaires total, les dix premières 60 % et les cinquante premières 75 %.

Les entreprises purement françaises ont donc réalisé à peine 55 % du chiffre d'affaires total. Elles exercent leur activité dans tous les secteurs du machinisme agricole et dominant de manière significative les fabrications de protection des plantes et des cultures, sélection-conditionnement après récolte, élevage (sauf laiterie de ferme), semis-plantation — fertilisation, charrues, remorques, vinfication.

En 1981, les importations de matériel agricole ont coûté 4.928 millions de francs hors taxes à la France.

Or, le chiffre d'affaires total (en valeur hors taxes, départ usine) de la production en France a atteint 11.000 millions de francs en 1981. Il se décompose ainsi : 7.300 millions de francs pour le marché intérieur et 3.700 millions de francs pour les exportations. Le marché intérieur est donc alimenté à 40 % par l'importation.

La balance du commerce extérieur est déficitaire. Le taux de couverture est de l'ordre de 75 %.

— Enfin, les produits nécessaires à la production des consommations intermédiaires de l'agriculture seront examinés.

• La hausse du cours du dollar intervenue en 1981 s'est traduite par un accroissement de 57 % du montant des importations de *tourteaux* qui ont atteint 5,3 milliards de francs. Les résultats du premier semestre 1982, comparés à ceux du premier semestre 1981, montrent le ralentissement de ces achats (+ 6,5 %) dans lesquels les tourteaux de soja confirment leur part prédominante (95 % du total), les achats de tourteaux d'arachide étant presque inexistantes depuis avril 1981.

• l'augmentation des achats de *manioc* a été très importante en 1981 (+ 82,7 %) et elle se poursuit au cours du premier semestre 1982 (+ 87,8 % par rapport au premier semestre 1981).

• les importations de *phosphate naturel* (1,5 milliard de francs en 1981) ont connu une croissance modeste (+ 16 %) qui se confirme en 1982 (+ 7,4 %).

Au total, les importations de moyens de production et de consommations intermédiaires utilisés par la production agricole auront représenté près de 19 milliards de francs en 1981, ainsi que cela ressort du tableau ci-après :

(En milliers de francs.)

	1980	1981	6 mois 1982	Pourcentage 6 mois 1982/ 6 mois 1981	Pourcentage 1981/1980
Consommations intermédiaires.					
<i>Engrais</i>	3.612	3.595	2.283	+ 31,7	— 0,5
— simples azotés	1.230	1.325	978	+ 40,1	+ 7,7
— composés	1.698	1.646	967	+ 27,7	— 3,1
<i>Produits phytosanitaires</i>	1.718	2.289	1.384	+ 32,7	+ 33,2
— herbicides	809	1.153	515	+ 23,2	+ 42,5
<i>Aliments préparés</i>	430	490	278	+ 10,3	+ 14
Moyens de productions.					
<i>Tracteurs</i>	1.671	1.743	1.216	+ 56,9	+ 4,3
<i>Machines pour la récolte et le battage</i>	1.616	2.094	1.497	+ 24,3	+ 29,6
Produits nécessaires à la production des C.I. de l'Agriculture.					
— Tourteaux	3.724	5.253	2.615	+ 6,5	+ 41,1
— Soja	3.157	4.954	2.496	+ 9,9	+ 56,9
— Manioc	283	517	462	+ 87,8	+ 82,7
— Phosphate naturel	1.374	1.520	816	+ 7,4	+ 10,6

2. LES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES ET LE REVENU AGRICOLE

a) *La dégradation des termes de l'échange.*

De 1970 à 1981, alors que la valeur des livraisons progressait de 15 % en francs constants, les charges d'exploitation (salaires, intérêts, cotisations sociales...) augmentaient de 39 %, les investissements de 27 % et les consommations intermédiaires de 76 %. Ce sont donc essentiellement ces dernières qui sont à l'origine de la dégradation de la situation de l'agriculture et notamment de la baisse quasi continue du revenu agricole constatée depuis huit ans.

— Cette évolution a deux origines :

- l'accroissement du volume des moyens de production qui, en dix ans, a augmenté de 66 % contre 30 % seulement pour les livraisons ;
- les fortes hausses de prix dues aux deux chocs pétroliers alors que les prix agricoles ne connaissaient qu'une évolution trop modérée, particulièrement entre 1977 et 1980.

ÉVOLUTION D'INDICES DE PRIX CLEFS DEPUIS 1974
(Pourcentage de variation en moyenne annuelle de 1974 à 1981.)

	1974-1975	1975-1974	1976-1975	1977-1976	1978-1977	1979-1978	1980-1979	1981-1980
I.P.A.P. : indice général	+ 4,3	+ 7,5	+ 14,5	+ 8,5	+ 3,5	+ 6,5	+ 5,9	+ 11,1
I.P.P.I.N.E.A. : indice général	+ 28,2	+ 10	+ 5,9	+ 8,5	+ 5,8	+ 10,2	+ 15,2	+ 13,3
Prix de détail : ensemble	+ 13,6	+ 11,9	+ 9,6	+ 9,4	+ 9,1	+ 10,8	+ 13,6	+ 13,4
Prix de détail : alimentation	+ 12,6	+ 11,4	+ 10,8	+ 12,6	+ 8,1	+ 8,9	+ 9,7	+ 14

La croissance rapide des consommations intermédiaires de l'agriculture rend le revenu agricole très sensible aux rapports de prix entre les produits achetés et les produits vendus par l'agriculteur. A cet égard, quatre indices de prix calculés par l'I.N.S.E.E., permettent une vue générale de la situation : l'I.P.A.P., indice des prix agricoles à la production, mesure l'évolution des prix perçus ; l'I.P.P.I.N.E.A., indice des prix des produits industriels nécessaires à l'exploitation, retrace l'évolution du niveau général des prix dans

l'ensemble de l'économie, et sert de terme de comparaison ; l'indice des prix de détail des produits alimentaires, enfin, mesure la hausse des prix à la consommation.

Jusqu'en 1973, les prix perçus par les agriculteurs ont progressé plus rapidement que les prix payés : les termes de l'échange ont donc été favorables à l'agriculture durant toute cette période. L'année 1974, marquée par la crise de l'énergie, a vu se produire une hausse considérable des prix payés : en une seule année, l'I.P.P.I.N.E.A. a augmenté de 28 %. De 1974 à 1978, les prix payés et les prix perçus ont progressé de façon à peu près semblable.

L'année 1979 a vu s'amorcer une nouvelle accélération de l'augmentation de l'indice I.P.P.I.N.E.A. sous l'effet de l'augmentation importante du prix de l'énergie. **En 1981, la hausse s'est légèrement ralentie (+ 13,2 % par rapport à 1980, tout en restant supérieure à celle des prix du P.I.B. (+ 11,9 %) et à celle des prix à la production (+ 11,3 %).**

Cette augmentation des prix à la production, plus forte qu'en 1980 (+ 5,6 %), a été amplifiée au niveau de la consommation ; les prix de détail alimentaires progressent de 14,1 %, plus rapidement que l'ensemble des prix de détail (+ 13,4 %).

— La dégradation des termes de l'échange n'explique qu'en partie la baisse du revenu agricole. L'examen de l'évolution du volume de la valeur ajoutée brute révèle une croissance de plus en plus lente et met en relief les difficultés de l'agriculture à créer de la richesse supplémentaire. La valeur ajoutée brute accuse une dépression entre 1973 et 1978 pour ne reprendre depuis 1978 qu'à un rythme inférieur à celui connu avant 1973. Ce processus est constaté indépendamment des rapports de prix.

— Pourtant, face au renchérissement des consommations intermédiaires, leur utilisation progresse plus lentement alors que la production continue de croître au même rythme.

— Toutefois, *ce ralentissement de la croissance des consommations intermédiaires par rapport à celle de la production a été insuffisant pour enrayer la diminution du rythme de croissance de la valeur ajoutée brute en volume.* Ce phénomène s'explique par le fait que plus le niveau d'intensification s'élève, plus il devient difficile de créer de la valeur ajoutée supplémentaire.

Ce constat conduit à aborder le problème des résultats de la modernisation des exploitations.

b) *Les résultats inégaux de la modernisation.*

— Il convient en premier lieu d'examiner la part des différents postes de consommations intermédiaires dans le chiffre d'affaires des principales catégories d'exploitations, telle qu'elle ressort dans le tableau ci-après :

**PART DES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES DANS LA PRODUCTION FINALE
PAR ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE EN 1981 (POURCENTAGE)**

Orientations	Engrais	Autres C.I. Végétales (1)	Aliments du bétail	Autres C.I. Animales (2)	Carburants et réparations
Céréales	19,6	10,5	4,1	0,6	8,8
Autre agriculture générale	15,2	9	6,2	1,2	7,8
Horticulture	5	14,7	1,2	ε	12,7
Viticulture	5,1	14,4	1,3	0,2	6,9
Fruits	4,9	13,5	2	0,2	6,2
Bovins	9,4	2,6	19	5,7	8,3
Bovins lait	9,1	2,3	20,7	5,5	8
Bovins viande	9,5	3,1	15,5	6,7	8,6
Bovins mixte	10,7	3,4	15,1	5,7	9,3
Autres herbivores	7,1	2,9	15	7,1	8,1
Hors sol	1,9	0,8	71,3	4,6	2,6
Ensemble	10	6,9	17,5	3,4	7,7

(1) Les autres consommations intermédiaires végétales sont constituées pour les trois quarts par les produits phytosanitaires (auxquels s'ajoutent divers produits de conditionnement, etc.).

(2) Les autres consommations intermédiaires animales sont constituées pour plus de 70 % par les produits et soins vétérinaires (elles comprennent aussi l'insémination, etc.).

Source : S.C.E.E.S. (Comptes par catégorie d'exploitations : 1981).

— On constate ainsi que l'agriculture française se caractérise par une grande diversité de productions et de systèmes de production. Depuis le début des années soixante, la modernisation des exploitations agricoles n'a pas été effective partout et a conduit à des résultats inégaux. Les revenus sont d'ailleurs restés extrêmement dispersés.

Schématiquement, il existe trois catégories de producteurs :

- ceux qui ont bien maîtrisé le processus de modernisation de leur exploitation. Ils sont gros utilisateurs de consommations intermédiaires, les résultats sont très positifs. Leur efficacité est bonne ainsi que leur revenu,

● ceux qui ont fortement accru leur consommation de facteurs de production (investissements - consommations intermédiaires) sans en tirer les bénéfices.

Une mauvaise maîtrise technique, un financement inadapté, des orientations de développement pas toujours bien pensées en fonction de l'exploitation, tout cela explique l'inefficacité économique de certains systèmes de production qui se sont développés,

● enfin, ceux qui ont peu intensifié et sont faibles utilisateurs de consommations intermédiaires. Une partie dégage de bons revenus. Lorsque ceux-ci ne sont pas trop faibles, et sauf s'il existe une surface d'exploitation relativement importante, bien souvent il sera nécessaire d'envisager dans un avenir assez proche un processus de modernisation pour que ces exploitations se pérennisent.

Le panorama rapide qui vient d'être dressé permet de mesurer l'importance qui s'attache à la maîtrise des coûts de production et suscite une interrogation majeure.

D. — FAUT-IL ORIENTER L'AGRICULTURE FRANÇAISE VERS D'AUTRES MODÈLES PLUS ÉCONOMES EN VOLUME DE PRODUITS SOUVENT IMPORTÉS ?

Thème retenu par la conférence agricole annuelle de juin dernier, la maîtrise des coûts de production fait l'objet de nombreuses propositions de la part des pouvoirs publics.

— Outre la création d'un comité national pour l'étude des coûts de production en agriculture qui recherchera les causes de l'évolution des coûts des consommations intermédiaires et proposera des solutions pour réduire les coûts et mieux utiliser certains facteurs de production et, la nomination d'un coordinateur des actions scientifiques et techniques pouvant concourir à la réduction des productions, une politique à plus long terme est envisagée dont la mise en œuvre intéresserait notamment les secteurs suivants :

— *Alimentation animale* : échange céréales-aliments ; fabrications d'aliments à la ferme, productions fourragères ; réduction des coûts des aliments fabriqués industriellement.

— *Fertilisation* : aide à la distribution ; produits fertilisants de substitution.

— *Produits phytosanitaires* : réseau de diffusion d'informations agrométéorologiques.

— *Problèmes sanitaires* : réduction du coût des interventions de vétérinaires sanitaires dans les prophylaxies collectives.

— *Machinisme et énergie* : mise en place de nouveaux bancs de testage itinérant de tracteurs, aide aux investissements économiseurs d'énergie, détaxe des carburants.

— Dans un premier temps, certaines mesures ont été proposées lors de la conférence annuelle, qui concernent notamment :

- *la consommation d'énergie* :

Les pouvoirs publics apporteront leur concours pour la mise en place d'au moins un nouveau banc de testage itinérant dans chaque région française pour contrôler et régler les tracteurs afin de réduire leur consommation et les dépenses de répartition (Agence française pour la maîtrise de l'énergie-C.E.M.A.G.R.E.F., A.N.D.A.).

- *les aliments du bétail* :

L'éleveur producteur de céréales pourra être remboursé de ses taxes spécifiques fiscales et parafiscales correspondant à la quantité de céréales qu'il consomme dans la limite de 1.500 quintaux par an.

L'éleveur devra livrer à un seul organisme stockeur pour une année donnée. Cet organisme lui remboursera les taxes correspondant aux quantités des mêmes céréales consommées par son élevage, sur présentation de factures d'aliments du bétail mentionnant la quantité de céréales comprises dans l'aliment et le numéro d'ordre de fabrication.

Cette mesure devrait faire l'objet d'une disposition particulière dans la prochaine loi de finances.

Par ailleurs, l'éleveur, fabricant d'aliment, qui se sera déclaré comme tel à la préfecture, pourra être assimilé à un fabricant et bénéficier des aides communautaires à l'utilisation des protéagineux ainsi que des mêmes possibilités que les fabricants industriels pour l'utilisation des produits entrant dans la composition des aliments. En contrepartie, il sera soumis aux mêmes règles de contrôle de qualité que le fabricant d'aliment (décret en préparation).

L'appui technique et l'aide à la formation des éleveurs fabricants seront renforcés par l'action conjointe des différents partenaires concernés (Administration, Industrie et Coopération, A.N.D.A.) : missions de formation, aide à la formulation, aux techniques de fabrication, aux choix des équipements.

- *produits phytosanitaires* :

La diffusion actuelle des « avertissements » agricoles sera élargie par le développement d'un réseau national d'informations agrométéorologiques permettant de fournir aux agriculteurs et aux orga-

nisations de développement les conseils adaptés en matière de traitement phytosanitaire.

On soulignera cependant, qu'au-delà de ces mesures dont on ne saurait trop encourager la mise en œuvre, les moyens budgétaires dégagés pour permettre la poursuite d'une politique dynamique font défaut ; plus grave, la régression enregistrée par le budget de l'équipement agricole (hydraulique, stockage, etc.) va à l'encontre de cet objectif qui devrait être prioritaire.

CONCLUSION

Au terme de cet examen, on ne peut manquer de manifester une grave inquiétude face à l'avenir de notre agriculture.

Par-delà les opérations de transfert et de redéploiement intéressant les dépenses de fonctionnement, le projet de budget hypothèque le futur en sacrifiant les dépenses d'équipement indispensables pour le développement d'une production performante.

Votre Rapporteur ne sait si les « modèles productivistes » choisis par nos partenaires européens sont en faillite, mais il constate que nous sommes à la queue du peloton pour les investissements productifs. Nos voisins ont compris depuis longtemps que l'agriculture d'aujourd'hui est faite d'agriculteurs bien formés et aptes à faire les choix économiques judicieux pourvu qu'on leur en donne les moyens.

L'aggravation des disparités au sein de l'Europe agricole comporte un danger majeur au moment où la politique agricole commune est confrontée à une offensive américaine de grande envergure. Sous-estimer le danger serait une erreur profonde, condamnant notre agriculture à la régression.

Au cours de sa séance du 10 novembre 1981, la Commission a procédé, sur le rapport de M. Henri Torre, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1983 du ministère de l'Agriculture.

Compte tenu des observations formulées par M. Henri Torre, rapporteur spécial, la Commission a décidé, à la majorité, de rejeter le projet de budget du ministère de l'Agriculture.